

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. JANVIER

1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



**JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.**

15. JANVIER

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Traité historique & dogmatique de la vraie religion. T. 5, 6 & 7^e. &c. A Liege, chez Lemarié.

TROISIÈME EXTRAIT.

LEs vues générales sur l'homme, sa destination, ses rapports avec le Créateur & avec ses semblables, sur l'existence de la religion naturelle & la nécessité d'une religion révélée, sont suivies d'un traité aussi

amment développé que solidement écrit sur la révélation faite aux Juifs par le ministère de Moÿse. Tous les sophismes inventés par l'ignorance, la mauvaise foi, l'esprit de secte ou d'incrédulité contre les Livres saints, leur authenticité, leur véracité, sont discutés par le savant auteur avec une précision & une force de raison qui ne laisse rien à désirer. L'introduction présente en grands traits l'économique disposition de la Providence, envers le peuple qu'elle avoit résolu d'isoler en quelque sorte & de rendre dépositaire des vérités précieuses, dont la corruption générale des nations menaçoient d'effacer le souvenir. " Dieu créateur de l'homme, avoit daigné en être le précepteur dès l'enfance ; mais l'élève indocile oublia de bonne heure les instructions qu'il avoit reçues, méconnut l'auteur de son être, & la source des vraies lumières. Parmi les premiers habitans du monde, l'Écriture distingue les enfans de Dieu d'avec les enfans des hommes, les vrais adorateurs d'avec les hommes irréligieux ; c'est assez nous faire comprendre que l'oubli du culte du Seigneur a été dans tous les siècles la cause des crimes qui ont fouillé la terre. Le principal dessein de la révélation primitive avoit été d'apprendre à tous, que Dieu est non-seulement le créateur & le gouverneur du monde, mais qu'il est le pere & l'instituteur des familles. L'histoire d'Adam & de ses deux enfans, de Noé & de ses descendans, d'Abraham, d'Isaac & de ses deux fils, de Ja-

cob

15. Janvier 1782.

83

cob & des douze Patriarches, le testament de ce vieillard qui termine le livre de la Genese, prêchent hautement cette importante vérité. Dieu avoit ainsi consacré le pouvoir des peres, les avoit préposés pour être les lieutenans de sa providence & les ministres de son culte, avoit donné à leurs leçons force de loi. . . . Il ne s'étoit écoulé que quatre siècles depuis le déluge; il n'y avoit pas quatre-vingts ans que Noë étoit mort, Sem son fils vivoit encore, & déjà les Chaldéens commençoient à se plonger dans l'idolâtrie, lorsque Dieu choisit, parmi les descendans de ces Patriarches, celui qu'il destinoit à être la tige d'un nouveau peuple: ce fut Abraham, âgé poulors de soixante & quinze ans. *Sortez de votre patrie, lui dit le Seigneur, quittez votre famille, & venez dans le país que je vous montrerai; je ferai naître de vous un peuple nombreux, je vous comblerai de bienfaits, & toutes les nations de la terre seront bénies en vous* „

Après nous avoir montré les premiers raions de la révélation dans les oracles divers adressés aux Patriarches, M^r. Bergier nous conduit à la législation de Moyse, qui tient nécessairement à l'état de la religion telle qu'elle étoit professée par ces fondateurs de l'espece humaine. “ Malgré la dépravation générale des peuples, il restoit un raion de lumiere chez les descendans d'Abraham & de Jacob, il falloit le rallumer; le culte du Créateur subsistoit parmi eux, il s'agissoit de

le perpétuer ; ils avoient moins oublié que les autres la loi naturelle enseignée à leurs aïeux , il falloit la rendre ineffaçable. Tels furent les divers objets de la mission de Moÿse Pour démontrer aux hommes , qu'après la religion , le plus précieux de tous les biens est une législation sage , Dieu daigne exercer lui-même l'auguste fonction de législateur , & il le fait avec tout l'appareil de la puissance divine ; il tonne & allume les feux de Sinai ; le ciel & la terre retentissent du son de sa voix ; par des foudres & des éclairs , il imprime aux Israélites la crainte salutaire de ses loix. Heureuses les nations voisines , si elles avoient mieux profité de ce grand événement ! „

Les moïens choisis par la Providence pour établir la certitude de la révélation , sont ensuite discutés avec une sagacité & un développement qui doivent faire regarder les observations de l'auteur comme un traité complet sur les miracles , les prophéties , & les autres motifs de crédibilité , que les théologiens ont coutume de présenter dans le plus grand détail. La puissance & la sagesse de Dieu dans l'opération des miracles , leur utilité pour instruire , convaincre & toucher les peuples , la réfutation de la vieille & absurde objection touchant le prétendu désordre qu'un miracle causeroit dans l'arrangement de l'univers , tout cela est mis dans un jour , dont l'incrédulité la plus affermie ne sauroit soutenir l'éclat. Dans l'examen des prophéties auxquelles M^r. Bergier revient

15. Janvier 1782.

85

encore dans le 7^e. volume, ce savant abbé est heureux en réflexions générales & parfaitement décisives, qui rendent l'accomplissement des principaux oracles divins indépendans des calculs & des explications diverses dont les interprètes se sont occupés. C'est ainsi qu'il fait voir que les recherches des savans sont une chose très indifférente dans l'accomplissement de la célèbre prophétie de Daniel. " Il ne sert plus à rien de calculer & de contester sur quelques années de plus ou de moins. Dix-sept siècles écoulés depuis l'époque fatale, sont plus que suffisans pour démontrer l'aveuglement des Juifs, qui s'obstinent encore à espérer un Messie futur, lorsqu'il ne reste plus aucun moyen sûr de le reconnoître, & qu'il est trop tard de lui appliquer les prophéties . . . Les effets qui devoient résulter de sa mort, sont annoncés par le Prophete. C'étoit de mettre fin aux prévarications, à l'idolâtrie & aux crimes des Gentils, & aux infidélités des Juifs; de *cacheter les péchés*, ou d'y mettre un sceau qui en fit sentir la malice & l'énormité; d'expier les iniquités; de faire regner la justice éternelle ou le vrai culte de Dieu jusqu'à la fin des siècles; de sceller les visions & les prophéties, ou d'en démontrer la vérité & la divinité par leur accomplissement; de consacrer la sainteté par excellence, ou d'apprendre aux hommes en quoi consiste la sainteté, & de la faire regner parmi eux. La mort de Jesus-Christ a fait tout cela;

ces traits singuliers ne conviennent qu'à lui, & ils nous semblent plus propres à prouver qu'il est le vrai Messie, que tous les calculs possibles sur la prophétie de Daniel „.

Les philosophes non contents de tourner en ridicule les miracles & les prophéties rapportées dans les annales des Juifs, ont tâché de rendre méprisable la nation même, en la confondant telle qu'elle étoit dans ses beaux jours & dans son pais natal, avec quelques colonies dispersées que les mœurs des nations étrangères avoient abatardies. Cette observation suffit pour anéantir une multitude de mauvaises plaisanteries qu'un homme trop célèbre s'est permises sur le compte de cet ancien peuple. “ Les Juifs n'ont été connus des Grecs & des Romains qu'après la captivité. Tranquilles d'abord dans leur pais, en paix avec leurs voisins, appliqués à l'agriculture, attachés à leurs loix & à leur religion, jaloux de leur liberté, ils étoient aux yeux de la raison & de la philosophie un peuple heureux & estimable. Tourmentés successivement par les Assyriens, par les Antiochus, par les Romains, ils se répandirent de toutes parts. Ces Juifs dispersés dans l'Egypte, dans la Grece, dans l'Italie s'abatardirent sans doute. Toute la nation, livrée à l'esprit de vertige après la mort de Jesus-Christ, ne fut plus connue que par son opiniâtreté stupide; elle prêta le flanc au ridicule & au mépris. On ne doit pas être étonné de l'aversion que tous les peuples conçurent contre elle; cette destinée lui avoit été prédite.

Nous abandonnons volontiers aux incrédules ces Juifs dégradés. Mais ce n'est point la leur état primitif ; ceux qui n'en connoissent point d'autre confondent les époques , brouillent l'histoire , ne savent à qui ils en veulent , en imposent aux lecteurs , déraisonnent sous un faux air d'érudition ..

Nous ne suivrons pas M. l'abbé B. dans les différentes apologies qu'il fait de cette nation si connue par les événemens politiques & religieux de son histoire , & plus encore par l'état singulier & unique où elle est réduite aujourd'hui par une dispersion inexplicable pour quiconque refuse d'y reconnoître le doigt de Dieu. La manière dont les Livres sacrés furent conservés chez elle , l'impossibilité d'en supposer de faux , ou d'altérer les vrais , nombre d'objections contre les faits divers qu'ils rapportent , font l'objet d'une infinité d'excellentes réflexions , qu'il faudroit toutes transcrire , si l'on vouloit donner une idée juste de ce précieux ouvrage. L'article du déluge & de l'antiquité du monde donne à M^r. B. l'occasion de déployer des lumières très-étendues dans l'histoire naturelle , & dirigées avec le plus grand succès contre les creuses hypothèses des modernes créateurs. Je ne crois pas qu'on puisse mieux réfuter le prétendu mouvement de l'océan , dont des génies du premier ordre se sont servis pour soumettre la nature à leur imagination. « Pour nous convaincre que ce mouvement imaginaire de la mer d'orient en occident

lui fait changer de lit, il faudroit prouver, par des faits certains, que l'Océan s'éloigne constamment des côtes occidentales de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Afrique, des Indes, de l'Amérique; qu'au contraire il mine & envahit peu-à-peu les côtes orientales de la Tartarie, de la Chine, des Indes, de l'Afrique, de l'Amérique; que les effets de ce déplacement sont encore plus visibles sous l'équateur que vers les pôles. Une cause universelle, constante, uniforme, doit agir de même sur tout le globe. Cela est-il constaté? Rien moins. On nous cite des atterrissemens qui se sont faits & qui se font près de l'embouchure des grands fleuves, du Nil, du Pô, du Rhône; sur la Méditerranée & non sur l'Océan; la diminution de la mer baltique, &c. Quelle relation y a-t-il entre ces faits & le mouvement de la mer d'orient en occident? Si l'on excepte le *Portus Iccius* comblé par les fables depuis Jules-César, les ports de nos côtes occidentales sont toujours les mêmes; celui d'Ambleteuse, fréquenté par les Romains, n'est point à sec; ceux de Boulogne & de Brest, marqués sur les tables de Peutinger, ne sont ni comblés ni éloignés. Depuis quinze cents ans, on ne peut pas prouver que la profondeur du bassin de Brest ait diminué d'un pouce. Cadix, déjà connu & fréquenté par les Phéniciens, n'a pas vu dessécher son port par la retraite de l'Océan, quoique Telliamed veuille nous persuader qu'il s'est éloigné. Est-ce par un

15. Janvier 1782.

89

mouvement d'orient en occident que l'océan fait des efforts continuel pour engloutir la Hollande, qu'il a percé le détroit de Gibraltar, qu'il a fait sortir de son sein l'Amérique? Il a fallu pour cela un mouvement opposé. Loin de nous faire voir les ravages de l'océan sur les côtes orientales du nouveau monde, du moins sous l'équateur, on observe que les fleuves de ces côtes ont formé des atterrissemens à leur embouchure, tout comme ceux qui tombent dans la Méditerranée. Où sont donc les conquêtes de l'océan de ce côté-là? Mais comme l'Écriture sainte nous apprend que Dieu a donné des bornes à la mer, il étoit de l'honneur de la philosophie de contredire cette vérité, d'affirmer que " l'océan n'eut jamais de bor-

„ nes insurmontables, & que disposant du
„ globe au gré de son inconstance, il en a
„ changé cent fois la constitution, soit in-
„ térieure, soit extérieure „.

Hist. des
établiss. des
Europ. t. 4.
&c.

Les coquillages, les golfes, les montagnes, les volcans, les laves &c, tout aiant été mis en contribution par l'incrédulité, pour former des attaques de tous les genres contre les Livres saints, c'est une nécessité pour M^r. l'abbé B. de s'occuper des mêmes objets. Les lecteurs instruits n'auront aucune peine d'acquiescer à ses observations, & à la manière également honnête & vigoureuse dont il abat l'édifice d'une mauvaise physique, & les phantômes de création bâtis sur des fondemens chimériques. " Quand le Vesuve au-

roit vomï de la lave mille trois cents tren-

te

te ans avant notre Ere, il y avoit déjà mille ans que le déluge étoit passé. De même, quand la table isiaque & la statue de Memnon seroient de lave, ils n'ont pu être faits que sous des Rois de Thebes déjà puissans, par conséquent depuis l'an 2500 du monde : jusqu'alors l'Egypte avoit été partagée en petites souverainetés ; il s'étoit déjà écoulé plus de huit cents ans depuis le déluge. Quelques philosophes pensent que le porphyre d'Egypte est l'ouvrage de la mer, parce qu'il est pétri de pointes d'ourfins, pendant que les autres jugent que le marbre noir a été fabriqué par les volcans. Nous présumons du moins que le feu & l'eau n'ont pas travaillé en même tems dans les carrieres de l'Egypte. L'auteur de l'introduction à l'histoire naturelle de l'Espagne, qui paroît bon physicien, a reconnu au milieu des pétrifications & des volcans les plus anciens, qu'en cinq ou six mille ans il y a plus de tems qu'il n'en faut pour produire de pareils phénomènes, & d'autres plus considérables. Celui des *Recherches sur les Américains*, convient que l'on ne connoit aucun monument d'industrie humaine antérieure au déluge : on découvrira encore moins de phénomènes naturels capables d'en détruire la réalité ou l'époque „

La prétendue antiquité des laves ne fait point illusion au judicieux écrivain. Les deux mille ans que l'ignorance ou la mauvaise foi de quelques observateurs exige pour

15. Janvier 1782.

91

qu'une lave soit recouverte de terre végétale, s'évanouissent par une réflexion bien simple. " Lorsque l'Etna fit ses premières éruptions, le sommet de la montagne & ses flancs étoient couverts d'une couche de terre très-épaisse; ces terres ébranlées par la commotion se sont éboulées, & ont recouvert très-promptement les lits de lave. Aujourd'hui que cette terre est à peu près épuisée, les éboulemens ne peuvent plus avoir lieu; la lave ne peut être recouverte que par des terres apportées par le vent ou par des lavanges: la lenteur avec laquelle cette opération se fait à présent, ne conclut rien pour le passé „. M^r. B. pouvoit confondre ces raisonneurs si contents de leurs calculs, par une observation qu'eux-mêmes ont étalée avec la complaisance la plus marquée, mais dont ils eussent bien voulu avoir fait moins de bruit quand on leur en a fait voir les conséquences. *Les fouilles d'Herculanum*, dit un homme qui a aussi cru pouvoir trouver dans les volcans des preuves de l'antiquité du monde (a), *se font à soixante & dix & même jusqu'à 112 pieds au-dessous de la superficie actuelle du terrain; pour arriver à cette profondeur, on ne traverse que des couches volcaniques entrelacées de petites couches de terre végétale.* Voilà la solution de toutes les difficultés.

(a) M^r. le B. de Dietrich dans ses notes sur les *Lettres de M^r. Ferber.*

tés. Il n'y a pas 1700 ans qu'Herculanum étoit une belle ville, très-florissante & très-luxurieuse; aujourd'hui elle est 112 pieds au-dessous de la superficie actuelle du terrain, couverte de couches volcaniques entrelacées de petites couches de terre végétale. L'espace de 1700 ans suffit donc pour opérer le phénomène pour lequel M^r. Brydone & M^r. de Buffon demandent 14000 ans. (a)

On fait que sous le titre d'une *Histoire des Indes* un prêtre exreligieux a fait une satire atroce contre le culte du vrai Dieu. M^r. B. en confondant les diverses impostures des athées, déistes, sceptiques, ne manque pas de nous donner dans l'occasion des échantillons de la logique & sur-tout de la bonne foi de l'abbé Raynal. Voici comme cet homme qu'on dit si expert dans les affaires des Indes, prétend réfuter ce que dit Moyse de la manne du désert. Cet exemple suffira pour apprécier la manière de raisonner particulière à cet auteur aujourd'hui si fameux. *En coupant dit-il, la pointe des bourgeons du cocotier, on en fait distiller une liqueur blanche, qui est reçue dans un vase attaché à leur extrémité. Ceux qui la recueillent avant le lever du soleil, & qui la boivent dans sa nouveauté, lui trouvent le goût d'un vin doux. C'est*

(a) J'ai eu occasion de donner à cette réflexion toute l'étendue & l'évidence dont elle m'a paru susceptible; dans l'*Examen des Epos* p. 161 édit. de Luxemb. 1780. — édit. d'Ambrun 1781 n^o. 126.

15. Janvier 1782.

93

la manne du désert. Qui sait même si l'idée de celle-ci n'a pas été prise dans les livres plus orientaux que ceux de l'Arabie & de l'Égypte. Voïons si ce que M^r. B. oppose à cette ingénieuse découverte, n'est pas plus raisonnable. " Il n'est pas question de savoir dans
" quels livres Moyse a pris l'idée de la man-
" ne, mais quels alimens il a pu fournir
" dans le désert à deux millions d'hommes
" pendant quarante ans. Est-ce du vin du
" cocotier ? Il n'en vient point dans les dé-
" serts d'Arabie. Les Hébreux n'ont pas vé-
" cu 40 ans sans rien manger. Le vase con-
" servé dans le tabernacle pendant plusieurs
" siècles, renfermoit des grains de manne
" & non une liqueur ; le Psalmiste qui a
" pu le voir en a parlé comme Moyse *.
" Peu de tems avant sa mort ce législateur
" cite encore aux Hébreux cette nourriture,
" inconnue à leurs peres, & que Dieu leur
" a fournie miraculeusement *. Il ne s'agit
" donc pas ici d'une curiosité de la nature,
" mais d'un aliment capable de faire sub-
" sister un peuple entier. — Selon Nie-
" buhr, on recueille à Ispahan, sur un pe-
" tit buisson épineux, une espece de manne
" en petits grains ronds & jaunes, sembla-
" ble à celle des Israélites ; mais elle ne
" tombe que pendant trois mois. On s'en
" sert, au lieu de sucre, pour les pâtisseries
" & autres mets ; l'on peut en manger beau-
" coup sans qu'elle purge *. Mais aucun voïa-
" geur n'en a jamais vu de semblable dans
" le désert de Sinai ; celle dont parle Moyse

* Psecaume
77, v. 24.

* Deut. 3.
v. 16.

* Descript.
de l'Ara-
bie, p. 129.

* Exod.
16. V. 14.

„ se recueilloit sur terre & non sur des buis-
 „ sons épineux *; elle tomboit pendant
 „ toute l'année, excepté le jour du sabbat;
 „ elle se corrompoit au bout de vingt-quatre
 „ heures, excepté ce jour-là; cela n'est
 „ plus naturel „. On peut ajouter, que la
 manne se fondoit aux rayons du soleil, tan-
 dis que ce qui étoit porté dans les tentes
 pouvoit être broié & soutenoit la chaleur
 du feu, lorsqu'on en faisoit des gâteaux.

Les diverses réponses que fait M^r. B. aux
 invectives contre Moyse, ses livres, sa lé-
 gislation &c., sont suivies de cette observa-
 tion générale qui ne peut donner que la
 plus grande idée de cet homme si odieux
 aux ennemis de Dieu. “ Que l'on pèse les
 faits, les tems, les circonstances, qu'on lise
 les livres de Moyse sans passion & sans pré-
 jugé, y eut-il jamais législateur plus sage &
 plus ferme, plus éprouvé & plus patient,
 plus désintéressé & plus sincère, qui eût les
 vues plus droites, un zèle plus ardent &
 plus pur que le sien? J'ose défier tout incré-
 dule qui a une certaine mesure de bon sens,
 de lire le Deutéronome sans admiration. On
 y voit un vieillard cassé de travaux, qui,
 à la veille de sa mort, dont il fait le jour
 & l'heure, porte encore sa nation dans son
 sein, qui s'oublie lui-même, pour ne s'occu-
 per que de la destinée d'un peuple toujours
 ingrat & rebelle. Il ranime ses forces, il
 ferre son style, il relève ses expressions,
 pour fondre en un seul corps d'ouvrage les
 faits & les loix renfermés dans les trois li-

vres précédens. Il parle à un peuple rassemblé, il lit dans l'avenir; la crainte, l'espérance, la pitié, le zèle, la tendresse l'agitent & le transportent; il presse, il encourage, il menace; il prie, il conjure; il ne voit dans l'univers que Dieu & son peuple. Philosophes, si ce n'est pas-là un grand homme, dites-nous où l'on peut le trouver ;.

La magnificence du culte divin est naturellement un objet très affligeant pour quiconque Dieu lui-même est un objet odieux. Je ne crois pas qu'il y ait une matière sur laquelle la verbiageuse éloquence des impies modernes se soit exercée avec plus d'ardeur (a). Mais j'ose prophétiser qu'à moins d'anéantir tout sentiment de religion, la majesté du culte subsistera parmi nous. "Changez si vous pouvez la nature humaine; trouvez dans l'univers une nation

(a) Ils ont calculé jusqu'à la dépense du pain béni & des cierges (*Encyclop. art. pain béni*). Il n'y a pas de point où les anciens impies se réunissoient plus parfaitement que dans le dessein d'anéantir la pompe & la majesté auguste du Service divin; il est naturel que les modernes aient les mêmes aversions & les mêmes goûts. *Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul: Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra*, Ps. 72. — Par une disposition contraire les serviteurs de Dieu ont toujours désiré qu'il fût servi avec dignité & une splendeur digne de lui. *Dilexi decorem domus tue & locum habitationis glorie tue*. Psal. 25.

policée qui ait suivi vos idées. Je soutiens qu'elles sont absurdes. Il est nécessaire de donner aux hommes une haute idée de la Majesté divine & de rendre son culte respectable; il est impossible d'y parvenir sans le secours d'une pompe extérieure. *Les hommes veulent être pris par les sens*, voilà le principe d'où il faut partir; réussira-t-on à les captiver, si l'on ne met sous leurs yeux les objets auxquels ils attachent beaucoup de prix? A moins qu'ils ne trouvent dans la religion, la même magnificence qu'ils aperçoivent dans les cérémonies civiles; à moins qu'ils ne voient rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux Puissances de la terre, quelle idée se formeront-ils de la grandeur du Maître qu'ils adorent? Par-tout où l'on verra des temples négligés, dépouillés, tristes & peu fréquentés, l'on jugera, ou que le peuple est excessivement pauvre, ou qu'il est très peu religieux; & l'on jugera très bien „...
 “ Le peuple moins entêté que les philosophes, sent que la religion a besoin d'extérieur, ou plutôt qu'il a besoin lui-même de l'extérieur de la religion pour en exciter les sentimens dans son cœur. Il est faux que cette pompe cause la misère du peuple: lorsqu'on a pillé les églises & le clergé, le peuple n'est pas devenu plus riche; ce n'est pas lui qui a profité de cette rapine. Cent millions de plus dans un royaume ne rendront pas le peuple plus heureux, tant qu'il sera écrasé par l'énorme disproportion

15. Janvier 1782.

97

des fortunes, par le faste des grands, par un luxe porté à son comble, &c. Quand la magnificence du culte pourroit donner dans l'excès, il ne s'ensuivroit rien : quel est l'usage louable duquel on n'ait jamais abusé ? Mais un excès ne doit pas être corrigé par l'excès contraire. Dans le fond, les incrédules n'en veulent ni aux abus, ni aux excès, mais au culte même ; dans l'impuissance de le détruire, ils voudroient au moins l'avilir. Vaine tentative : il durera autant que le genre humain. Egyptiens, Phéniciens, Hébreux, Chaldéens, Perses, Chinois, Indiens, Grecs, Romains, Américains, Nègres, Lapons, tous les peuples en ont la même idée ; le caprice de quelques philosophes ne prévaudra pas au sens commun. Les Protestans eux-mêmes, revenus de leurs anciens préjugés, sentent les inconvéniens de la nudité à laquelle ils ont réduit le culte divin „. (a)

La haine des prêtres tient à la haine du culte, comme la haine du culte tient à la haine même de Dieu. L'auteur de la capucinade intitulée *les Incas*, voudroit que tous

(a) *Fous autres Puritains, disoit Saumaife, avez tant rafiné pour épurer la religion chrétienne que vous en avez fait un squelette. . . Nostri, dit-il ailleurs, reseruerunt religionem usque ad vivum. . .* Cela me rappelle l'expression d'un élégant historien latin : *Cultus aded sine cultu, & religio omni religionis honore rituque destituta.*

les prêtres fussent condamnés à traîner la charrue (a); sans doute pour donner un peu plus de liberté à la propagation des dogmes philosophiques. Par malheur toutes les histoires, les usages, les loix de tous les peuples, la constitution de tous les gouvernemens policés, sont contraires à cette prétention digne des sages de l'an 1781.

“ Les mêmes motifs qui ont engagé toutes les nations civilisées à consacrer certains lieux au culte divin, leur ont fait sentir la nécessité de destiner un nombre de ministres à en exercer les fonctions. Si ce culte étoit abandonné à l'ignorance & au caprice des particuliers, il y arriveroit bientôt de l'altération; l'on verroit promptement éclore les mêmes superstitions qui ont couvert si long-tems la face de la terre & qui regnent encore chez la plupart des peuples, . . . “ Il est nécessaire que dans chaque société il y ait une classe d'hommes attachés par état à prévenir ce malheur, qui réunissent l'étude du dogme & de la morale à l'exercice des fonctions sacrées, qui veillent à la conservation de ce dépôt & en soient comptables au public. De même que chez toutes les nations où les arts, le commerce, les richesses ont enfanté nécessairement une multitude de loix, il a fallu en confier la garde à un corps de magistrature; ainsi chez un peuple nombreux, où les devoirs de religion sont fréquens & variés, il

(a) 1. Mai 1777, p. 19.

15. Janvier 1782.

99

a fallu établir un clergé pour le service des autels „ “ Les Egyptiens, dont on vante la sagesse en fait de politique & de législation, avoient confié aux prêtres les devoirs les plus importans. *Ils étoient chargés des magistratures, de la conservation des loix, des archives, du dépôt de l'histoire, de l'éducation publique, de la composition du calendrier, des observations astronomiques, de l'arpentage des terres, du mesurage du Nil, de tout ce qui concernoit la médecine, la salubrité de l'air, les embaumemens; de sorte qu'en y comprenant leurs femmes & leurs enfans, ils faisoient peut-être la septieme ou la huitieme partie de la nation.*

*Recherches philos.
sur les
Egyp. tom.
2, sect. 7.
p. 141, &
sect. 9. pag.
291, 293.*

Le philosophe de qui nous empruntons cette remarque, ajoute que des prêtres faisoient serment de désobéir au Roi, en cas qu'il leur ordonnât de porter une sentence injuste; que les Egyptiens avoient fait sagement d'opposer cette barriere au despotisme „ “ Chez les Hébreux, les prêtres étoient à peu-près chargés des mêmes fonctions que chez les Egyptiens. Ils étoient dépositaires des loix, des archives, de l'histoire de la nation, Moyse les leur avoit confiées; ils devoient régler l'ordre des fêtes, par conséquent le calendrier; ils gardoient les titres du partage des divers cantons de la terre promise, & les généalogies sur lesquelles ce partage étoit fondé; tout cela étoit renfermé dans les livres de Moyse. En cas de doute sur le sens des loix, ils devoient en décider; veiller aux purifications, aux abstinences, vé-

riifier l'état des lépreux & des lieux infectés de contagion, autant de soins relatifs à la santé du peuple & à la salubrité de l'air. Il n'est pas étonnant que Moÿse les eût distribués dans les différentes tribus, ils étoient nécessaires par-tout. Selon l'histoire, ils se font opposés plus d'une fois aux entreprises injustes & téméraires des Rois; ceux-ci devinrent despotiques, lorsqu'ils se furent arrogés le droit de disposer du sacerdoce, & de dépouiller les prêtres de leur autorité „

Les loix cérémonielles des Juifs & les différentes objections des philosophes contre ces observations religieuses, reçoivent tout l'éclaircissement nécessaire dans le passage suivant. “ Semer différentes especes de grains dans une vigne, atteler à la charrue un bœuf & un âne, faire accoupler des animaux de différente espece, porter un habit tissu de laine & de lin, se tondre en rond la chevelure, &c, sont sans doute des usages indifférens; mais les payens y attachoient des idées mystiques & des vertus superstitieuses: Moÿse les défend pour détruire les rêveries que ces usages entretenoient. Un vase sans couvercle est déclaré impur; cela paroît d'abord ridicule; mais les payens croioient que si un insecte venoit à tomber dans un vase, c'étoit un heureux augure, un signe de bonheur; il falloit prévenir cette folie en ordonnant que tout vase eût un couvercle. Il en est de même des autres loix qui nous paroissent les plus singulieres; toutes ont un fondement dans les idées, les mœurs, les

superstitions, les préjugés qui regnoient pour lors & que Moÿse vouloit étouffer parmi les Juifs. Ces loix, dit-on, rendoient les Juifs superstitieux; tout au contraire, c'est parce que les autres peuples étoient superstitieux que Moÿse avoit été obligé de faire tant de loix, pour empêcher son peuple de le devenir. Si à ces raisons on ajoute les rapports de plusieurs de ces loix avec la sagesse, la propriété & d'autres objets qui tenoient au bien-être du peuple, avec les impressions morales que pouvoient faire des observances d'ailleurs indifférentes; on concevra sans peine qu'il n'y en a aucune dont le motif ne soit très-raisonnable.

A la fin du 7^e tome l'on voit une récapitulation succincte mais bien présentée de ce grand & intéressant ouvrage, très-précieux en lui-même, mais tirant encore un nouveau prix des circonstances, c'est-à-dire, du règne effrayant, mais heureusement éphémère, de l'impieeté (car il est de sa nature de ne pas régner long-tems, sa propre destruction étant son plus infailible ouvrage). "Nous avons envisagé la religion juive sous toutes les faces & de toutes les manières dont les incrédules l'ont attaquée. Malgré toutes leurs recherches, ils n'ont lancé contre elle que des traits impuissans; ils l'ont combattue sans la connoître. Sous ses divers aspects, elle est solidement fondée, sage, utile, raisonnable, digne de Dieu, convenable au peuple juif, au tems, aux circonstances où elle fut donnée, & au dessein que Dieu se proposoit.

posoit. Les monumens qui la renferment sont de la plus haute antiquité, & ont été soigneusement conservés : ils portent l'empreinte des siècles les plus reculés de l'histoire & des auteurs auxquels ils sont attribués. Leur suite & leur correspondance leur sert d'attestation, & garantit leur fidélité ; ils ont tous les caractères de livres destinés par la Providence à instruire & à réformer les hommes. L'histoire qu'ils retracent à nos yeux ne ressemble point à celle des autres peuples ; c'est l'histoire de la religion, & non celle des passions & des folies de l'humanité. Dieu est l'acteur principal, ou plutôt unique ; & il doit l'être. Il gouverne ses serviteurs comme arbitre souverain de la nature, par des prodiges. Il en falloit pour exciter l'attention des hommes encore très-grossiers ; ils étoient trop enfans & trop aveugles pour voir Dieu dans l'ordre journalier de l'univers : c'est cet ordre même destiné à les éclairer qui les a trompés ; ils ont pris pour autant de dieux tous les ouvrages du Créateur. Il falloit donc que le Créateur lui-même interrompît souvent la marche du monde pour démontrer qu'il en étoit le seul maître souverain. Les histoires profanes ne se trouvent certaines & d'accord entre elles, qu'autant qu'elles se concilient avec nos Livres saints ; mieux on étudie ceux-ci, plus ils répandent de jour sur les ténèbres de l'antiquité „ “ Pour servir d'interprète & d'ambassadeur à la Divinité, il falloit un homme extraordinaire, vénérable par l'étendue de ses connoissances, encore

15. Janvier 1782.

103

plus respectable par ses vertus, doué d'un courage invincible & d'un zèle que rien ne pût rebuter; Dieu l'avoit formé dans Moyse. Sa naissance, son éducation, sa mission, ses travaux, sa conduite, ses épreuves, sa mort, tout annonce un grand homme; il n'en fut jamais de plus propre au personnage de législateur. Il ne ressemble pas aux autres; il ne devoit pas leur ressembler. Les autres fondateurs de la société ont été des philosophes, des sages, des politiques, de grands génies, si l'on veut; mais c'étoient des hommes; Moyse étoit l'instrument de la Divinité. D'un seul coup il enfante une législation complète; mais il ne la tient ni de lui-même, ni d'aucun autre, c'est Dieu qui a tout ordonné. Il prouve sa mission surnaturelle comme il doit la prouver, par le pouvoir de faire des miracles, par l'esprit prophétique dont il est doué; signes certains que l'imposture ne peut contrefaire, & auxquels l'homme reconnoîttra infailliblement l'opération divine. Encore une fois il falloit des miracles, & Dieu en fait lorsqu'il les juge nécessaires, sans avoir besoin de nous consulter „...“ En vain les incrédules ont exercé leur critique sur toutes les parties de la religion & de la législation des Juifs; ils l'envifageoient sous un faux jour, comme un ouvrage isolé qui ne tient à rien; au lieu que c'est un préparatif essentiel à l'Évangile. Ils l'ont comparée à une religion faite pour tous les hommes, & l'état du genre humain ne comportoit pour lors qu'une religion nationale, locale, exclusive.

five.

five. Quand on méconnoît la fin, il n'est pas étonnant que l'on ne comprenne plus rien à la sagesse des moïens. Si Jesus-Christ avoit paru dans le monde sans avoir été prévu, annoncé, attendu de loin, nous manquerions d'une des preuves les plus convaincantes de sa mission; il n'auroit pu être envisagé que comme un autre prophete, comme un homme destiné à enseigner d'autres hommes. La venue d'un Dieu sur la terre méritoit plus d'appareil, elle valoit la peine d'être préparée par une suite d'événemens & de prodiges déjà dignes de l'attention des hommes; l'édifice qu'il devoit construire demandoit de longs & de vastes préparatifs. L'échafaud dressé par la Providence répond-il à la majesté & au plan de l'édifice, ou celui-ci est-il assez magnifique pour exiger cette énorme charpente? Telle est la question à laquelle un philosophe intelligent sauroit se borner „.

Les raisonnemens que le savant auteur oppose aux sophismes de l'erreur, expriment la justesse & l'extrême solidité de sa logique; une seule difficulté reçoit pour l'ordinaire une multitude de réponses, de sorte que le lecteur difficile qui ne se contente pas de l'une, peut selon son goût s'en tenir à une autre; & il ne peut arriver qu'il ne trouve de quoi satisfaire pleinement l'intelligence la plus revêche aux moïens de conviction. Tant est lumineuse, sagement dirigée & parfaitement sûre la maniere dont le célèbre apologiste repoussé les attaques des ennemis de la foi. On

peut le comparer au feu qui parcourt un artifice compliqué ; il pénètre par-tout , développe les dépôts entortillés de mille détours , frappe & éclate à chaque instant d'une manière nouvelle. Sa marche est rapide , aisée , pressante & sensible. Il ne s'embarrasse jamais , il va & revient avec la même facilité ; après avoir tout reconnu , creusé & miné , il anéantit tout à coup. Ses éclairs partent souvent d'endroits fort éloignés ; ses feux sont brillans & animés. Une imagination riche & singulièrement flexible qui allie la plaisanterie avec la dignité des raisonnemens les plus graves , imprime toujours du ridicule sur les philosophes qu'il critique. Il faut bien de l'attention , & une attention excessivement sévère , pour découvrir ci & là quelques légères inexactitudes. T. 5. p. 3. M^r. B. dit que *dès que les peuplades commencerent à se multiplier , elles se firent un langage.* Cela ne paroît point assez d'accord avec l'idée qu'on a d'un langage commun à tous les peuples , changé ensuite & modifié de diverses manières lors de la construction de la tour de Babel. On peut néanmoins concilier ces deux idées , en disant que les diverses langues des nations ne furent qu'ébauchées à cette époque , & que chaque peuple perfectionna celle qui lui étoit tombée en partage. — P. 34. *Lorsque Josué arrêta le soleil , ou plutôt le cours de la lumière jetée sur la terre par le soleil (idée heureuse & neuve) & qu'il en résulta 24 heures de jour continuel , il ne fut pas nécessaire de*

*suspendre la marche de tous les corps célestes, mais seulement de ralentir de moitié la rapidité du mouvement de la terre. Si le jour fut alongé par le retard du cours de la lumière, le ralentissement du mouvement de la terre est inutile. D'ailleurs pour faire un jour de vingt-quatre heures en ralentissant de moitié le mouvement de la terre, il faut que ce ralentissement date de la naissance du jour & point du moment où il est prêt à finir. Ce moïen ne donneroit point un jour beaucoup plus long que les jours ordinaires. — P. 47. Dieu pouvoit opérer par un seul élément les mêmes effets que produisent les trois autres. Je ne fais si cela est exactement vrai. Dieu est tout-puissant sans doute, mais c'est en proportionnant les causes aux effets. — P. 143. M^r. Bergier dit qu'un savant académicien (M^r. Anquetil du Perron) a prouvé l'authenticité des livres de Zoroastre par les règles ordinaires de la critique. Je crois avoir prouvé, par les mêmes règles que M^r. Anquetil n'a rien prouvé (a). — P. 380. L'auteur dit en parlant des antipodes, *Quant aux saints Peres, ils n'étoient pas obligés d'être meilleurs physiciens qu'Epicure & Lucrece tant exaltés par les modernes : or Lucrece a aussi nié les antipodes.* Cette observation est certainement très-juste; mais l'auteur eût pu démontrer sans beaucoup de peine, que la plupart des Peres*

(a) 1. Février 1780. p. 175.

& particulièrement St. Augustin, auquel sur-tout on fait ce reproche, n'ont pas nié les antipodes; que dans la controverse de Virgile de Saltzbourg avec St. Boniface, il ne s'est point agi de cette question &c (a).

— P. 397. *Il y a beaucoup d'apparence que la mer rouge communiquoit autrefois à la Méditerranée, dont elle est actuellement séparée par l'isthme de Suès.* Cela ne paroît point assez s'accorder avec ce qu'on lit à la p. 405. *Mr. de Buffon pense que cette jonction seroit dangereuse parce que le niveau de la mer rouge est plus élevé que celui de la mer méditerranée* (b). — P. 427 *Nous ne pouvons choisir qu'entre deux hypothèses: celle des philosophes qui supposent que l'océan a couvert successivement toutes les parties du globe, ou celle du déluge universel.* Il y a une troisième hypothèse; c'est celle de la mer universelle de M^r. de Buffon,

(a) Voïez une savante dissertation sur ce sujet, dans les mémoires de Trevoux Janv. 1708, p. 136. Justification de St. Augustin. *Ibid.* Fév. pag. 299. — *Rech. sur l'orig. des découv. attrib. aux mod. par Dutens.* T. 1. p. 204.

(b) On pourroit dire qu'aujourd'hui l'état des mers est différent. Mais s'il est différent, ce n'est pas de la manière dont en parle Mr. de Buffon, que Mr. Bergier semble approuver dans cet endroit. Car ailleurs le même Mr. Bergier nous assure d'après Niebuhr, que la mer rouge s'est considérablement retirée vers le Sud (t. 6. p. 62). Ce qui assurément n'indique point qu'elle soit plus haute que la Méditerranée, qui est encore au même point où elle étoit du tems des Tyriens & Sydoniens.

enseignée dans les *Epoques de la nature*,
 — P. 431. Dans le nord de la Sibirie on
 trouve une grande quantité d'ivoire fossile; il
 faut donc que les dépouilles des éléphants y
 aient été apportées des Indes par un mou-
 vement prodigieux des eaux. Quand l'ivoire
 de la Sibirie seroit le produit des éléphants,
 il seroit possible de rendre raison de la grande
 quantité qu'on en trouve, par la fuite des élé-
 phants, lors du déluge, vers les régions les
 plus hautes de l'Asie *; mais il est prouvé
 par les aveux mêmes de M^r. de Buffon,
 que cet ivoire est le produit du morse. C'est
 une démonstration parfaite, il est inutile de
 rien ajouter à ce que j'en ai dit dans l'*Exa-*
men des Epoques * & dans le Journal du 1.
 Sept. 1781. p. 11. — P. 437. Les eaux se
 retirèrent de dessus la face de la terre, en
 allant & en revenant, eundo & redeundo
 (Gen. 8); c'est-à-dire par un flux & un re-
 flux. Je ne trouve pas cette expression dans
 l'endroit cité, mais bien *aquæ euntes &*
redeuntes, ce qui à la vérité dit la même
 chose; mais le texte de l'écriture n'est point
 susceptible des plus légers changemens. — P.
 443 l'auteur évite d'expliquer les amas de
 coquilles qui semblent prouver une mer de
 plusieurs siècles, ou du moins de plusieurs
 années; on diroit que cette objection l'em-
 barrasse. C'est néanmoins, comme je crois
 l'avoir suffisamment prouvé, une fuite très
 naturelle des eaux du déluge * — P. 501.
 Dans le seul royaume de Pologne il y a
 plus de deux millions de Juifs. Il est

* *Exam.*
des Epoq.
 édit. de
 Lux. p. 182.
 — Edit.
 d'Embrun
 n^o. 145.
 * P. 256,
 ou n^o. 147.

* *Ibid.* p.
 130 ou n^o.
 103.

vrai qu'il y en a beaucoup; mais si la Pologne n'a que six millions d'hommes, comme l'assure Riccioli, dont le calcul me paroît le plus vrai, j'ose bien affirmer qu'elle n'a pas deux millions de Juifs (a). — T. 7. p. 491 M^r. Bergier admet une exagération populaire dans le passage des Actes des Apôtres qui dit qu'à la fête de la Pentecôte *il se trouvoit des hommes de toutes les nations qui sont sous le ciel*; il n'y avoit, dit-il, *ni Indiens, ni Chinois, ni Gaulois, ni Espagnols*. S'il avoit eu sous les yeux le passage qu'il cite, il n'auroit pas lu *des hommes* mais *des Juifs* (*virî Judæi*). Or d'où fait-il qu'il y avoit alors des Juifs en Espagne & à la Chine? & s'il n'y en avoit pas (b), il fera très littéralement vrai qu'il se trouvoit à Jérusalem des Juifs de toutes les régions où il y en avoit, car des endroits où il n'y en avoit pas, il n'en pouvoit venir à Jérusalem. — Mais j'ai tort de m'arrêter sur des taches légères, noïées dans des beautés & des richesses qui compensoient des fautes dignes d'une critique sérieuse.

(a) Ce n'est que dans le dénombrement exagéré de Beaufobre qui donne à la Pologne 22 millions, qu'on pourroit y supposer deux millions de Juifs.

(b) Les Juifs n'ont paru à la Chine qu'après la destruction de Jérusalem (voyez le 32 rec. des lett. édif. p. 367 anc. édit.). S'il y en avoit en Espagne & dans les Gaules (ce qui est très-douteux) ils sont compris sous le nom d'*étrangers de Rome* (*advenæ romani*).



La Fronde est le mot de la dernière
Enigme.

LOGOGRIPHES.

Pour bien trouver mon nom sans y rien déranger,
En ordre naturel il faut le partage.
Je produis donc d'abord un vin de bonne espèce,
Qui, pris modérément, assouvit la détresse.
Mais si par quelque excès tu ressens des vapeurs,
Je te donne un breuvage allégeant tes douleurs.
Achete-t-on du drap, ou semblables matières ?
J'en montre la largeur entre les deux lisieres.
Ne suffisent-ils pas ces trois objets divers
Pour me deviner ? Non : il faut encor deux vers :
Hé bien ! prends-tu plaisir à quelque air harmoni-
que ?
J'y fournis doucement par un ton de musique.

Sum mala pars escæ, videorque superfluus esse ;
Quem metit ipsa Ceres, tu refecare soles.
Te sudante fecor ; te frigescente flagellor ;
Me rota convertit ; me mola bina terit.
Membra mihi sunt sex, quæ format fillaba duplex ;
Corpus dividito, bis laqueandus erò :



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Novembre.) Le Reis-Effendi, ou grand-chancelier a été démis de son poste & exilé à Gallipoli, où il attend, dit-on, des ordres ultérieurs pour se rendre dans l'isle de Chipre. Sa place a été conférée à celui qui a fait jusqu'ici les fonctions de Brilicktschi-Effendi. — Le 5 de ce mois, le noble Tarzoni, nouvel ambassadeur de Venise, fit son entrée solennelle dans le fauxbourg de Pera. — On est informé que le nouveau bacha de Belgrade y est arrivé le premier de ce mois avec une suite de 700 personnes, ayant laissé dans tous les endroits où il a passé, des marques de sa bonté & de sa générosité.

Makfud-Gherai, prince tartare, que la Porte avoit nommé à deux reprises Kan de Crimée, est mort depuis peu sur sa terre.

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 30 Novembre.) La comtesse de Romanzow, mere du maréchal de ce nom, grande-maitresse de notre cour
II. Part. H

& dame de l'Ordre de Sainte-Catherine ; & distinguée par son heureuse vieillesse & ses vertus , a joui le 20 de ce mois d'une satisfaction bien rare , en présentant elle-même sur les fonts de baptême la comtesse Apraxine , son arrière petite-fille , dont S. M. l'Impératrice a voulu être la marraine , & le Grand-Duc Alexandre , arrière petit-fils de Pierre-le-Grand , sous le règne duquel la dite comtesse de Romanzow a été mariée , en a été le parrain. — Le 23 on a célébré le mariage du grand-général comte Branicki avec Mad. d'Engelhardt. — L'Impératrice a décoré des marques de l'Ordre de St. André , le comte Mnifzeck , maréchal de Lithuanie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Décembre.*) Le Roi est enfin revenu le 8 en parfaite santé du voyage qu'il a fait dans plusieurs provinces de la république. Le soir , il y eut grande cour chez Sa Majesté. Le nombre prodigieux des magnats & des sénateurs qui s'y trouvèrent , contribua à rendre cette assemblée une des plus brillantes qu'on y ait vu depuis longtemps : la ville étoit magnifiquement illuminée : on y distingua sur-tout une décoration allégorique , élevée en face du palais-royal.

DANTZIG (*le 19 Décembre.*) Nous venons de recevoir la décision du Roi de Prusse touchant le péage établi à l'égard des navires dantzigois nouvellement construits ; elle porte en substance , que lorsque de

15. Janvier 1782.

113

nouveaux navires dantzigois feront leur premier voiage & reviendront sous pavillon de cette ville, ils feront pour-lors libres du dit péage ; mais que si les dits navires étoient vendus dans leur premier voiage à des étrangers, alors ils seroient assujettis au dit péage, & pour cet effet il sera exigé caution pour les nouveaux navires qui sortiront ; lesquels devront paier les droits de sortie, en cas qu'ils ne reviennent pas de leur premier voiage sous pavillon de Dantzig.

E S P A G N E

MADRID (le 10 Décembre.) La cour vient d'expédier un courier à Cadix pour ordonner de suspendre l'équipement & l'approvisionnement des navires qui doivent transporter quatre mille hommes en Amérique. Les raisons qui arrêtent ainsi le départ de cette flotte, sont encore ignorées du public. D'après le rapport de l'équipage du Généreux, & les résolutions de plusieurs conseils, on a sujet de croire que la cour est déterminée à différer le siège du fort St. Philippe.

On écrit du camp de St-Roch que les nouvelles batteries élevées en avant de celle de St-Charles ont causé assez d'inquiétude aux Anglois pour les décider à faire une sortie par la porte de terre, ce qu'ils n'avoient pas osé tenter jusqu'ici. Ce fut la nuit du 29 Novembre que 1400 hommes

attaquerent nos postes avancés. Comme la garde en étoit foible, elle fit peu de résistance, & l'ennemi eut le tems d'enclouer quelques canons & de mettre le feu aux ouvrages qu'il vouloit détruire; mais il fut bientôt repouffé; le feu fut éteint avant qu'il eût caufé de grands dommages, & les canons furent remis en état de tirer peu de tems après (a). On ne fait pas si D. Bonnet

(a) La longueur du fiége de Gibraltar a fait naître dans le cerveau d'un poëte, que cette expédition impatientoit, l'*Épître* suivante, qui nous paroît devoir plaire également à la légèreté françoife, au flegme anglois, & à la gravité efpagnole.

Messieurs de St. Roch entre nous
 Ceci passè la raillerie;
 En avez-vous là pour la vie ?
 Ou quelque jour finirez-vous ?
 Ne pouvez-vous à la vaillance,
 Joindre le talent d'abrèger,
 Votre éternelle patience
 Ne se lasse point d'assiéger.
 Mais vous mettez à bôut la nôtre ;
 Soyez donc battants ou battus,
 Messieurs du camp & du blocus.
 Terminez de façon ou d'autre ;
 Terminez ; car on n'y tient plus.
 Fréquentes sont vos canonnades,
 Mais hélas : qu'ont-elles produit !
 Le tranquille Anglois dort au bruit
 De vos nocturnes pétarrades :
 Ou s'il répond de tems en tems
 A votre prudente furie,
 C'est par égard, je le parie,
 Et pour dire je vous entends.
 Quatre ans ont dû vous rendre sages :
 Laissez donc là vos vieux ouvrages ;

Quittez

15. Janvier. 1782.

115

net a refusé le commandement du blocus de Gibraltar; mais toujours est-il certain qu'il reste attaché à la flotte dont il est le second commandant. — Notre marine vient de perdre un excellent officier par la mort de D. V. Doz, chef-d'escadre qui nous a été enlevé dans un âge fort peu avancé. On nous apprend encore de Cadix qu'il y est arrivé un petit convoi de la Martinique escorté par 3 frégates.

Les Algériens ont fait de nouveau leur expédition ou algarade annuelle contre la place d'Oran. Voici le précis de la relation que la cour vient de publier.

« Par des lettres du maréchal-de-camp, Don Pédro Guelfi, commandant-général d'Oran, en date du 10 Novembre, l'on a avis, que le bétail de la place aiant été envoyé au pâturage le 30 Octobre, sous l'escorte de quelques partis de fusiliers & de Mogataces, ceux-ci s'apperçurent d'une embuscade de Maures, dont quelques-uns s'approcherent

Quittez vos vieux retranchemens,
Retirez-vous vieux assiégés;
Un jour ce mémorable siège
Sera fini par vos enfans
Si toute fois Dieu les protege.
Mes amis vous le voiez bien,
Vos bombes ne bombardent rien:
Vos pétarrades, vos corvettes,
Et vos travaux & vos mineurs
N'épouvantent que les Lecteurs
De vos redoutables gazettes.
Votre blocus ne bloque point;
Et grace à votre heureuse adresse,
Ceux que vous affamez sans cesse
Ne périront que d'embonpoint.

d'eux en faisant feu : nos troupes y ripostèrent, en gardant la position, qu'elles avoient prise sous les ordres de Don André de Casas ; sans que les Maures pussent alors leur attaquer : mais, faisant voltiger leurs drapeaux, ils promirent de revenir le lendemain, lorsque leur Bey seroit venu prendre ses fonctions. Cet avis, (qui n'avoit été précédé par aucune information antérieure, apparemment parce que la communication étoit coupée avec le camp, à cause de quelque crainte qu'on avoit d'une contagion parmi les Algériens), se confirma le soir du même jour, lorsqu'on aperçut le camp des ennemis à une lieue de la ville, & qu'on vit entre un grand nombre de tentes aussi celle du Bey. Quoique le même soir beaucoup de Maures se montrassent dans les environs de la place, ils n'en approchèrent point : mais le lendemain matin, au lever du soleil, il se répandit dans tous les alentours des partis détachés d'infanterie & de cavalerie, qui avec beaucoup d'audace & d'ardeur faisoient des courses & des décharges, dont les balles tombèrent jusques dans les châteaux & les forts de la ligne. Le Bey se trouvoit présent à ces manœuvres ; &, accompagné d'une suite de quelques Turcs & autres, il courut de tous côtés, mais avec la précaution de se tenir toujours hors la portée du canon. L'attaque cessa avant midi ; & le Bey se retira à son camp avec toutes ses troupes ».

« Le 1 Novembre de grand matin, ils revinrent : cependant leur feu ne fut pas si général que la veille : le Bey se placa sur une hauteur en face du château St. Philippe & des forts avancés : & les Maures, s'étant répartis sur d'autres hauteurs voisines, firent feu contre ces postes durant 4 heures. Environ à une heure après-midi ils le cessèrent ; & le Bey retourna dans sa tente. A 4 heures du soir, ils leverent le camp & se retirèrent avec tout leur cortège. Depuis ce tems l'on n'a découvert qu'un petit parti, qu'on croit avoir été des bourgades voisines. Les Maures

15. Janvier 1782.

117

avoient dirigé avec beaucoup de chaleur leurs principales forces contre les jardins potagers de la place : mais, voyant qu'ils étoient défendus par quatre compagnies de grenadiers dans un poste avantageux sous les ordres du colonel Don Francisco de la Matallinas, du régiment d'Afrique, ils abandonnerent leur entreprise ; & les jardins furent conservés à la grande satisfaction des habitans ».

« Deux jeunes Maures, qui à la retraite du Bey se réfugièrent vers la place, ont déposé, que son armée n'étoit pas moins de six mille hommes ; qu'elle a eu une trentaine de tués par notre feu, & un très-grand nombre de blessés ; que la retraite subite du Bey fut causée par l'avis qu'il avoit reçu d'Alger, qu'un de ses amis venoit d'être placé à la tête de la régence, ce poste étant vacant par la mort du Dey ; enfin que dans tout le camp l'on jouissoit de la meilleure santé, sans le moindre indice d'épidémie. De notre côté nous avons seulement eu 4 blessés, de ce nombre est le lieutenant Don Daniel O-Mahoni, commandant un des détachemens de fusiliers, qui défendirent les avenues des jardins avec la plus grande valeur ; il fut percé le 1^{er} au matin d'une balle de fusil à travers le corps ; blessure qu'on crut d'abord mortelle, mais qui a donné ensuite des espérances de guérison. Don Juan Perez, cadet au régiment d'Afrique, faisant les fonctions d'aide-de-camp du commandant de la ligne, fut blessé sous l'oreille. Le général fait les plus grands éloges de ses officiers & de toute la garnison, particulièrement du capitaine Don Joseph Otero, gouverneur du château St. Philippe, auquel le Roi a conféré en conséquence le grade de lieutenant-colonel ; celui de capitaine au lieutenant O-Mahoni ; & au cadet Don Juan Perez la première sous-lieutenance, qui vaquera dans son régiment ».

Il est survenu entre la cour de France & l'Empereur de Maroc un différent, qui prend

un air assez sérieux , quoique les effets n'en puissent pas être fort à redouter. En voici les détails qui peuvent être intéressans par l'idée qu'ils donnent de la politique & de la philosophie africaines.

« Le Reis Aly-Perez , qui étoit revenu récemment avec sa frégate de Marseille , avoit apporté une lettre de la cour de France pour l'Empereur. Ce Monarque ayant mandé Mr. Chenier à Maroc , déposa en attendant cette lettre , sans l'ouvrir , entre les mains de Mr. Webster Blount , consul-général des Provinces-unies , & de Mr. Joseph Chiappa , vice-consul de Venise , qu'il avoit fait venir également de Mogador à sa cour ; & leur ayant témoigné lui-même de bouche , combien il étoit mécontent de Mr. Chenier , il leur recommanda , en leur remettant cette lettre , de la garder jusqu'à l'arrivée de ce consul. Mr. Chenier étant venu , il le fit appeler le 21 Septembre au château avec Mr. Mure , vice-consul de France , son fils , & les autres personnes de sa suite ; & il envoya en même tems des messages aux Srs. Webster Blount & Chiappa , ainsi qu'aux peres de la mission espagnole , pour les requérir de venir tous assister à l'audience publique qu'il se proposoit de donner au consul de France. Effectivement , en leur présence & en celle de toute sa cour , il reprocha à Mr. Chenier toutes les raisons de déplaisir , qu'il croit en avoir reçu ; & s'adressant aux peres espagnols , S. M. leur dit , que si leur Roi lui avoit demandé le déplacement ou le rappel de quelque Alcaïde ou autre officier , elle se seroit empressée de lui donner cette satisfaction ; qu'elle auroit désiré qu'on eût rappelé de même le Sr. Chenier , qui dans ce cas auroit quitté tranquillement ses états ; mais que puisqu'on ne l'avoit pas voulu , il seroit obligé de le renvoyer d'une manière disgracieuse. L'Empereur ajouta que tous les consuls qui résidoient dans son royaume , étoient attachés à sa personne & portés à main-
tenir

15. Janvier 1782.

119

genir la bonne harmonie entre lui & leurs cours, excepté les consuls de France & d'Angleterre. Après cette déclaration il fit approcher le Sr. Chenier; & sans lui donner le tems de parler, il ordonna qu'on lui rendit la lettre de sa cour & qu'on le conduisit chez les peres de la mission, où il vouloit bien lui permettre de loger, en considération de la nation espagnole. Mais encore le même soir S. M. envoya dire à Mr. Chenier, qu'il devoit partir incessamment pour Mogador, afin de s'y embarquer, & ne pas compter de revoir jamais Salé. Mr. Chenier partit en conséquence. Cependant l'on représenta au Monarque Maure, que la lettre de la cour de Versailles, qu'il n'avoit pas voulu ouvrir, pouvoit contenir quelque chose d'intéressant pour lui; & que n'ayant pas permis au consul de s'expliquer, ce renvoi seroit peut-être cause qu'il ignorerait des ouvertures, que la France auroit voulu lui faire. S. M. eut égard à ces représentations; & elle envoya un messager après le Sr. Chenier, pour reprendre la lettre & la faire lire devant les consuls & négocians résidant à Mogador. En conséquence cette lecture se fit en leur présence dans la maison de Mr. Webster Blount, qui étoit également de retour de Maroc. Dans la lettre l'on témoignoit, " que la cour de Versailles avoit été surprise
" du titre que S. M. Marocaine avoit donné
" au Roi de France par sa dernière lettre,
" au lieu de Sultan, qui lui étoit dû. Quant
" au Reis Aly-Perez, que cette cour avoit
" refusé, après son arrivée à Marseille, de
" recevoir en qualité d'ambassadeur, caractère
" qui lui étoit donné par la lettre de S. M.
" Marocaine, l'on s'excusoit que S. M. n'a-
" voit point communiqué au consul de Fran-
" ce dans son empire l'envoi de cette am-
" bassade; que par conséquent, n'y ayant
" point d'information ministérielle sur sa ve-
" nue, on n'avoit pu admettre Aly-Perez
" comme ambassadeur; mais qu'on lui avoit
" fait une très-bonne réception à Marseille,

en qualité de capitaine de frégate. Enfin
 pour ce qui regardoit les plaintes contre le
 sieur Chenier, chargé des affaires de Fran-
 ce, il étoit dit dans la même lettre, que
 ses services étoient encore nécessaires à
 Salé, pour liquider les affaires des négoc-
 cians de sa nation; mais que lorsque le
 tems fixé pour son séjour dans ce pais,
 seroit expiré, l'on tâcheroit d'en choisir
 un autre pour lui succéder, qui fût plus
 agréable à S. M, époque, qui peut-être n'é-
 toit pas fort éloignée ». Le contenu de
 cette lettre du ministère de France fut d'autant
 moins satisfaisant pour l'Empereur, que Mr.
 Chenier ne fut pas à même de communiquer
 de bouche les instructions plus agréables qu'il
 avoit, à ce que l'on suppose: mais ce qui
 déplut davantage au Souverain Maure, ce
 fut que la lettre n'étoit pas signée par le
 Roi de France lui-même, mais simplement par
 le ministre de la marine. S. M. extrêmement
 surpris de cette circonstance, envoya ici le
 Sr. Samuel Sumbel, son secrétaire d'état juif,
 & un autre secrétaire maure, porteur de ses
 ordres, qui, y étant arrivés le 8 Octobre,
 publièrent par ordre de S. M. une espece de
 manifeste conçu en ces termes.

*L'an 1781, le 8^e. jour du mois d'Octobre,
 Mrs. les consuls & les négocians chrétiens se
 sont assemblés à la réquisition de Mr. Sa-
 muel Sumbel, qui leur a donné le manifeste
 suivant par ordre de S. M. l'Empereur de
 Maroc; savoir :*

Les motifs qui ont indisposé S. M. contre
 Mr. Chenier, consul de France, sont qu'elle
 s'est aperçue, que ce consul ne cherchoit
 pas les intérêts de la cour de France. S. M.
 ne lui a jamais fait demander aucune chose,
 qui intéresse son empire, depuis que la paix
 a été faite avec la France il y a près de 15
 ans. Quant au mécontentement que la cour
 de France a témoigné de ce que S. M. n'a

15. Janvier 1782.

121

pas donné dans sa dernière lettre le titre de Sultan au Roi de France, c'est parce que ce mot arabe veut dire *juste & équitable*, & qu'on ne peut reconnoître celui qui a mérité ce titre qu'au jour de la résurrection, quand les actions d'un chacun seront vérifiées & jugées. Alors celui qui aura accompli tout ce que Dieu lui a ordonné sera couronné de ce titre; mais dans ce monde il n'y a aucune Puissance, soit chrétienne soit musulmane, qui puisse se croire digne de le prendre. Et lorsque les Empereurs de Perse ou de Turquie donnent au Roi de France le titre de Sultan dans les lettres qu'ils lui écrivent, ils ne font que dicter les dites lettres, sans qu'elles leur soient relues, pour savoir si leurs ministres ont écrit le titre de Sultan, ou non: & si le Roi de France désire que S. M. lui écrive aussi des titres, qui ne lui sont pas relus, S. M. donnera ordre à son secrétaire de lui donner aussi le titre de Sultan: mais S. M. ne peut le faire elle-même envers aucun Souverain du monde, parce que ce feroit un mensonge, & que c'est un péché de mentir. L'on peut voir dans toutes les lettres, que S. M. a écrites aux cours européennes, qu'elle n'a jamais pris le titre de Sultan, mais simplement celui d'esclave du Seigneur, Mohamed Ben-Abdallah: & S. M. désire, que dorénavant les Puissances chrétiennes ne lui en donnent pas d'autre: & si le Roi de France avoit essayé de le nommer que Mohamed-Ben-Abdallah, S. M. n'en auroit témoigné aucun mécontentement; & le titre de Puissant de France, que S. M. a donné dans ses dernières lettres au Roi de France, est le titre le plus relevé. Un jour que S. M. regardoit un religieux de l'ordre de St. François, vêtu d'une robe fort grossière, en témoignage de son mépris pour les biens de ce monde, un Maure saint, qui étoit présent, lui dit à haute voix: *Seigneur, que remarquez-vous dans ce religieux? Le cilice, dont il se couvre, n'est qu'un vêtement extérieur & non intérieur, comme devoient le porter les gens qui font vœu de pauvreté.*

vreté : mais pour vous, Seigneur, quoique vous portiez des habits propres, Dieu a mis dans votre cœur un véritable mépris & désintéressement pour les biens périssables de ce monde, & un désir d'acquérir la gloire céleste, & toutes les richesses de France ne sont rien aux yeux de Votre Majesté. Le consul de France doit passer par Salé & aller faire sa résidence à Tanger; mais pendant son séjour dans cet empire, S. M. n'écrira plus au Roi de France, & les négocians françois devront s'adresser directement à S. M. quand ils feront dans le cas de demander quelque chose.

MAHON (le 4 Décembre) Des pluies presque continuelles ont étrangement dégradé les chemins de l'isle, & notamment ceux qui conduisent des cales aux batteries nouvellement établies; les batteries elles-mêmes ont souffert de l'intempérie des saisons, ainsi que les communications des unes aux autres: de sorte que malgré l'activité des travaux qu'on a été obligé d'interrompre à diverses reprises, ils n'ont pas acquis encore toute leur perfection. La disette des bestiaux pour les charrois a aussi augmenté les difficultés; mais heureusement le feu des assiégés nous a causé fort peu de dommage. Il vient de nous arriver des mulets de Provence, qui rendent à présent le service un peu plus facile. Notre général, également aimé dans les deux armées, entretient entr'elles cet esprit de concert & d'union qui préface les plus grands succès. Il y a déjà six batteries achevées, & on compte que dans le cours de ce mois, ou dans les premiers jours du suivant, 120 pièces de canons & plus de 30 mortiers battront à

15. Janvier 1782.

123

la fois le fort de St. Philippe. Notre général ne veut pas que le feu commence, avant que toute l'artillerie puisse jouer à la fois : les batteries les plus éloignées ne sont pas à 500 toises de distance, & les plus rapprochées sont à 150 toises; toutes les communications sont établies; en même tems il a élevé des batteries vers les endroits où l'ennemi pourroit tenter un débarquement.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 Novembre.*) Les derniers avis de Pombal portent que le fameux ex-ministre que l'on croioit arrivé au terme de sa carrière, est encore une fois revenu des portes de la mort. Il avoit été attaqué de cette dernière maladie occasionnée par une indigestion, lorsqu'il se rendoit aux bains de Caldas, conséquemment à la permission que le comte d'Oeyras son fils en avoit obtenue de notre Souveraine.

P O R T O (*le 1 Décembre.*) Les 12 vaisseaux qu'on attendoit de retour de Peterfbourg, & qui appartiennent à notre compagnie des vins en cette ville, sont enfin heureusement arrivés, ainsi qu'un autre vaisseau portugais la Santa-Anna, capitaine Juan de Silva, lequel avoit été visité par un corsaire anglois, qui, aiant trouvé à son bord des effets de propriété ennemie & quelques munitions navales pour notre marine marchande, il l'avoit déclaré de bonne prise; mais dès que le capitaine portugais lui eut

assuré que tous les effets nonobstant qu'ils fussent de propriété ennemie, même les munitions de guerre, étoient libres vis-à-vis de l'Angleterre sous le pavillon portugais, le capitaine-corsaire l'avoit aussi-tôt laissé poursuivre sa route.

I T A L I E.

ROME (le 20 Décembre.) Le 10, le Pape tint un consistoire dans lequel il notifia au sacré-college la naissance de Mgr. le Dauphin de France & ordonna en même tems les illuminations accoutumées en ces sortes de fêtes. Sa Sainteté dit les choses les plus gracieuses sur le principal motif qui l'avoit portée à tenir ce consistoire: puis elle préconisa plusieurs églises, entr'autres le patriarchat de Jérusalem pour Mgr. Ant. Marucci, vice-gérent de Rome, & l'abbé de Bernis, neveu du cardinal de ce nom, évêque d'Apollonie *in partibus* &c.

Le 13, le sacré-college au nombre de 28 cardinaux & toute la prélature se rendirent en de brillans équipages à l'église nationale de Saint-Louis, ornée dans le meilleur goût, pour assister à une grand'Messe, & au *Te Deum* qui y fut exécuté par les meilleurs musiciens. Son Emin. le cardinal de Bernis après avoir reçu dans son palais les complimens sur la naissance de Mgr. le Dauphin, & fait distribuer, selon sa coutume, d'abondans rafraichissemens, se trouva à la dite église pour en faire les honneurs & recevoir les

13. Janvier 1782.

125

Cardinaux & les ministres : cette fonction finie, le souverain Pontife y vint faire sa prière & y fut reçue par le cardinal de Bernis, ainsi que par le clergé qui le reconduisirent à sa voiture, au bruit d'une prodigieuse quantité de boîtes.

Le St. Pere a fixé au 30 de ce mois la consécration de l'abbé de Bernis, & doit la faire lui-même dans sa chapelle particulière.

Il ne sera point envoyé un nonce extraordinaire à la cour de Versailles pour y porter les langes magnifiques, dont le souverain Pontife est dans l'usage de faire présent à la naissance d'un Dauphin de France ; mais ce sera Mgr. le prince Doria, nonce actuel en France, qui sera chargé de cette honorable commission.

Le cardinal Marcolini a été frappé pour la seconde fois d'un coup d'apoplexie à Fano, où Son Emin. se trouve, de sorte que l'on craint d'apprendre sa mort d'un moment à l'autre.

FLORENCE (le 14 Décembre.) Le Grand-Duc de Toscane a bien voulu décharger de la moitié des droits ordinaires toute la cire qui viendra de l'Allemagne & sur-tout du côté de Vienne dans ses Etats ; & a ordonné de soumettre à la totalité des mêmes droits tous les ouvrages en cire qui y seroient exportés de Trieste & Fiume, comme étant censés de fabrique étrangère.

NAPLES (le 14 Décembre.) Le Roi continue de retirer des mains des anciens possesseurs les bénéfices, ou abbates qui se

trouvent être de patronat roïal ; c'est ce qui vient d'arriver encore à l'égard du bénéfice de San Pietro à Colonello, que le Pape Clément XIII avoit donné au college des Chinois ; mais Sa Majesté se bornant uniquement à faire valoir ses droits régaliens, a remis aussitôt le même bénéfice au supérieur du dit college dont les sujets sont édifiants, & qui se consacrent aux missions pour aller prêcher jusqu'aux extrémités de l'Asie, la foi en Jesus-Christ, en se réservant néanmoins S. M. la collation du dit bénéfice à chaque changement de supérieur.

On parle beaucoup de l'arrivée du Grand-Duc & de la Grande-Duchesse de Russie en cette ville. Quoique le tems n'en soit pas fixé, on prépare néanmoins des quartiers pour ces augustes voyageurs, & le banquier Rossi a même reçu ordre de tenir prêts pour leur service 600 mille ducats.

Dans des excavations faites à Stabia, on a trouvé un moulin à faire de l'huile selon l'usage des anciens Romains, dont on n'avoit qu'une idée imparfaite. Le marquis de la Sambuca, principal ministre du Roi, en a fait construire un de la forme & sur le modele de celui qu'on vient de trouver, auquel on a remis les fers qui manquoient, & qui étoient usés par le tems. Le génie de Don François la Vega, directeur actuel du muséum d'Herculanum, & ci-devant du palais du marquis de la Sambuca, a correspondu dans la direction de ce moulin à l'attente où le public étoit de son expérience. La
manufacture

15. Janvier. 1782.

127

manufacture d'huile d'Athene & du Latium se trouve supérieure à celle de l'Europe moderne, comme on pourra en être éclairci par la description qu'en fait actuellement le marquis de Grimaldi, & qui sera ornée d'estampes.

GENES (le 6 Décembre) Le 3, fête de saint François-Xavier, Apôtre des Indes, le sérénissime Doge, accompagné de tous les illustres colleges, se rendit à l'église de St. Ambroise pour assister à la grand'messe qui fut chantée en musique, & au panégyrique du Saint qui y fut prononcé. — Le jour suivant, deux frégates françoises qui mouilloient dans notre port, en fortirent & dirigerent leur route vers la Corse.

MILAN (le 7 Décembre.) Mgr. l'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie autrichienne, fit publier, le 1 de ce mois, l'édit de l'Empereur qui défend de recourir à Rome pour obtenir des dispenses en matieres matrimoniales, & ordonne de s'adresser pour ce sujet à l'archevêque, ou évêque diocésain, en payant une taxe modérée, comme il se pratique actuellement dans les autres Etats de la Maison d'Autriche.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 27 Décembre.) La compagnie des Indes ayant reçu le 16 par la voie de terre, des dépêches de la côte de Malabar, les directeurs les communiquèrent au comte de Hillsborough, secretaire d'état;

II. Part.

I

& le 18 on en a publié dans la gazette de la cour les extraits suivans.

Extrait d'une lettre du chef & des facteurs à Anjengo à l'assemblée des directeurs, datée le 6 Août 1781, & reçue par la voie de terre le 16 Décembre.

“ Le Morning-Star, croiseur de Bombay, aiant relâché ici dans sa route vers Bassora, nous faisons cette occasion de vous communiquer l'agréable nouvelle, que le Sir Eyre Coote a entierement défit l'armée de Hyder-Aly-Chan dans un engagement général entre Porto-Novo & Mooteapollam, le 1 du mois dernier. Vous serez pleinement informés des particularités par l'extrait ci-joint d'une lettre de Sir Eyre Coote au colonel Braithwaite à Tanjore, datée le 6 du mois dernier, qui a été envoyée au résident par le capitaine Eidingtoun, (commandant à Palamcorah :) celui-ci l'a aussi informé des particularités suivantes : ”

“ Que le paquebot l'Hirondelle, (sur lequel se trouve mylord Macartney, gouverneur de Madras,) y étoit arrivé le 22 Juin, & le paquebot le Rodney le 12 du mois dernier, ce dernier s'étant séparé à 28 degrés de lat. sept. de la flotte, avec laquelle il étoit parti d'Angleterre le 5 Avril: que l'armée, commandée par Sir Eyre Coote, avoit passé Permacoil le 18 du mois dernier, dans la vue d'effectuer une jonction avec le gros détachement de troupes du Bengale, qui, avec trois bataillons des Circars septentrionaux, avoit été quelque tems en marche vers Madras, où, suivant les derniers avis, ils étoient presque arrivés ”.

Extrait d'une lettre de Sir Eyre Coote au colonel Braithwaite, datée le 6 Juillet 1781.

“ Le 3 du courant j'ai eu le plaisir de vous informer du succès de notre petite armée dans

une action générale le 1^{er} du courant avec Hyder-Aly, entre Porto-Novo & Mootiapollam; elle dura 8 heures; & ce fut une journée rudement contestée des deux côtés. Les forces ennemies consistoient en 25 bataillons d'infanterie, 400 Européens, 40 à 50 mille chevaux, & plus de 100 mille gens à mousquet, Péons & Polygars, avec 47 pièces de canon bien servies. Notre seconde ligne ayant occupé quelques hauteurs, qui assuroient nos arrières, je m'avançai avec la première ligne vers l'artillerie ennemie, dont une grande partie nous seroit nécessairement tombée entre les mains, si nous avions eu un corps de cavalerie. --- Les ennemis firent des tentatives réitérées pour nous forcer avec leur cavalerie & entreinrent un feu de canon fort vif, que pendant longtems le nôtre, quelque violent qu'il fût, ne put faire taire. Cédant enfin à la fermeté, l'ardeur, & la bravoure de nos troupes, comparativement en petit nombre, ils se retirèrent précipitamment & nous laisserent maîtres du champ de-bataille. Maer-Saib, général favori de Hyder-Aly, reçut une blessure mortelle; & parmi 4000 hommes tués il y a plusieurs de ses principaux officiers. De notre côté nous avons perdu très-peu d'officiers & environ 3 à 4 cents hommes tués & blessés. Il vous plaira de communiquer cet événement agréable à toutes les garnisons méridionales ».

« Ce que dessus, est une copie authentique d'un extrait, que j'ai reçu de la part du capitaine James Eidingtoun ». (Signé) Ja. Morfev.

Extrait d'une lettre du comité-choisi à Bombay, datée le 28 Juillet 1781.

Nous avons donné ordre de déposséder les Hollandois de leurs factoreries à Broach & à Surat. Nous avons avis, que l'ordre a déjà été exécuté à l'égard de la dernière; & nous avons lieu de croire, qu'il y sera trouvé une quantité considérable d'effets, ap-

partenans à la compagnie hollandoise des Indes-orientales, qui seront mis en sûreté au profit de la compagnie angloise.

Le lord Dalrymple, fils du comte de Stair, étant arrivé à bord du paquebot l'Hirondelle, qui partit de New-York le 17 Novembre, apporta le 16 au soir au bureau de mylord Germaine les dépêches du chevalier Clinton, relatives à la reddition du comte Cornwallis. La premiere piece, insérée en conséquence dans la gazette de Londres d'aujourd'hui, est l'extrait suivant d'une lettre de Sir Henry Clinton à mylord Germaine.

A New-York, le 13 Novembre 1781.

Mylord,

Dans mes dernieres dépêches j'eus l'honneur de vous faire part de mes craintes concernant le sort de l'armée en Virginie. C'est avec le chagrin le plus profond que je dois vous informer aujourd'hui, que, ces craintes n'étoient que trop fondées, comme vous le verrez, Mylord, par la lettre que lord Cornwallis m'a écrite le 20 du mois dernier, & dont copie, ainsi que les papiers qui l'accompagnoient, se trouvent sous ce pli pour votre information. S'il eût été possible, que la flotte eût fait voile d'ici au tems qu'on avoit d'abord pensé qu'elle pourroit le faire, je n'ai pas le moindre doute, que mylord Cornwallis n'eût été secouru par les efforts réunis de la marine & de l'armée: & je ne saurois par conséquent déplorer assez vivement, que ces efforts n'aient

15. Janvier 1782.

131

pas pu se faire plutôt. La lettre de mylord Cornwallis à moi, (dont copie accompagne cette dépêche,) vous instruira du nombre des forces, opposées à ce seigneur en Virginie. Indépendamment de celles-là, par des rapports des rebelles, que j'ai l'honneur de mettre ci-inclus pour votre information, il paroît, que le général Green a toujours une armée, qui agit dans ces quartiers; & il y a, en ce moment plus de 3000 hommes de troupes continentales à West-Point & dans les environs.

Mes dépêches vous seront remises, Mylord, par lord Dalrymple; & je ne saurois me séparer de ce seigneur sans vous témoigner la haute opinion, que j'ai de son mérite, & mon entière approbation de sa conduite depuis qu'il a été employé en ce service: faisant les fonctions d'un de mes aides-de-camp, il a toujours montré pour moi la plus grande attention; & il s'est hautement distingué par son courage, en se trouvant comme volontaire à toutes les expéditions & les excursions, qui ont eu lieu depuis qu'il s'est trouvé ici.

A la suite de cet extrait se trouve copie de la lettre du lieutenant-général Cornwallis à Sir Henry Clinton, datée à York-Town en Virginie le 20 Octobre 1781. Comme elle est trop étendue pour trouver place aujourd'hui, nous dirons provisionnellement ici, " qu'elle commence par des reproches assez menagés mais positifs, que lui, mylord " Cornwallis, avoit été trompé par le faux

„ espoir du secours, que lui avoit promis
 „ Sir Henry Clinton; espoir, sans lequel il
 „ n'auroit pas attendu les ennemis dans un
 „ poste aussi peu tenable que York-Town,
 „ mais il auroit cherché à gagner New-York
 „ par terre, ou il auroit attaqué les ennemis
 „ en rase campagne, d'abord après l'arrivée
 „ du général Washington à Williamsbourg „
 Les circonstances du siège de York-Town,
 qu'il rapporte ensuite, sont conformes au
 récit, qu'en a fait le comte de Rochambeau,
 & en prouvent la véracité: l'on y voit seu-
 lement de plus, qu'après la sortie infructueu-
 se du 16 Octobre mylord Cornwallis fit une
 tentative, pour s'échapper par terre avec la
 meilleure partie de ses troupes, en passant le
 même soir la rivière d'York vers Gloucester;
 mais qu'elle manqua par une violente tem-
 pête, qui s'éleva dans ce moment & disper-
 sa les chaloupes. Enfin il donne les plus
 grands éloges à l'humanité de ses vainqueurs,
 particulièrement des François, qui pressent
 les prisonniers d'accepter des secours en ar-
 gent, & dont la générosité à leur égard
 passe, dit-il, toute description. La lettre de
 mylord Cornwallis est accompagnée de sept
 autres, formant la correspondance entre lui
 & le général Washington, relativement à la
 capitulation, ainsi que de la capitulation
 même.

On lit dans nos feuilles l'extrait suivant
 d'une lettre écrite de la Virginie.

« J'ai à présent à vous informer d'une nou-
 velle bien extraordinaire; le congrès a passé

15. Janvier 1782.

133

une résolution par laquelle toute correspondance avec la Grande-Bretagne & ses dépendances, soit par lettres ou autrement, devra cesser au mois de Nov. 1781 ».

“ Copie authentique de l'article de l'ordonnance du congrès américain, concernant toute correspondance future avec les sujets britanniques ”.

“ Et il est par les présentes en outre ordonné, que tous les citoyens & habitans de ces Etats-unis aient à cesser, & il leur est par les présentes strictement commandé de cesser toute communication, correspondance, & commerce quelconque, avec les sujets du Roi de la Grande-Bretagne, pendant qu'il sera en guerre avec ces Etats, de quoi ils répondront à leurs risques, périls & fortunes; & la puissance exécutrice des divers Etats est par les présentes sommée de prendre les mesures les plus soigneuses & les plus efficaces pour découvrir & arrêter de tels communication, correspondance & commerce & en punir les auteurs comme ils l'auront mérité. Et afin d'éloigner tout prétexte spécieux de continuer une pareille communication, il est par les présentes ordonné, que, depuis & après le premier jour de Novembre prochain, il ne sera réclamé aucun avantage ni retiré aucune protection ni égard des lettres de passeport ou sauf-conduit, jusqu'à présent accordées par le congrès des Etats-unis, aux citoyens & habitans d'iceux, ou à aucune personne ou personnes quelconques, pour le déplacement de leur propriété ou effets hors des places de la domination ou possession du Roi de la Grande-Bretagne ”.

On dit que le général Carleton aura le commandement en chef des troupes dans l'Amérique-septentrionale à la place du général Clinton, dont la conduite paroît justement répréhensible. On ne peut pénétrer les raisons, qui ont pu porter ce général à se

confiner dans New-York pendant deux années entières avec une armée de 20 mille hommes, sans chercher les occasions d'attaquer le général Washington, avant sa jonction avec M^r. de Rochambeau; & l'on soutient qu'il auroit dû suivre ces deux généraux par terre & prévenir leur jonction avec les autres corps américains dans la Virginie. On impute la perte du général Cornwallis à la longueur & à l'indécision du général Clinton dans toutes ses opérations; & l'on convient, que, si toutes les forces envoiées en Amérique, y eussent été judicieusement employées, nous n'y aurions pas éprouvé des disgrâces & des revers réitérés; & la guerre y seroit terminée honorablement & avantageusement pour les deux partis. Les plus sages dispositions d'un ministre doivent échouer, si les commandans n'ont ni la valeur, ni l'activité & les talens requis pour les exécuter.

Le 14 de ce mois, l'amiral Rodney a fait voile de Spithead avec une escadre de six vaisseaux de ligne & une frégate. Cet amiral fera encore joint à Torbay par trois autres vaisseaux de ligne & deux frégates, qui ont dû partir de Plymouth pour cet effet. — La croisière de M^r. Kempenfeld n'a pas répondu à nos espérances, comme l'on voit par l'avis suivant. *Sir Richard Pearson de la frégate l'Arcthusa est arrivé à l'amirauté, apportant pour nouvelle que la flotte angloise avoit chassé la françoise pendant la nuit entière du douze, dans le dessein de la forcer au combat; mais qu'au retour du jour elle eut la mortification*

15. Janvier 1782.

135

d'appercevoir qu'elle étoit forte de dix-neuf vaisseaux de ligne, les frégates non comprises, ce qui formant sept vaisseaux de plus que n'en avoit notre amiral, lui parut être une supériorité si décisive & si dangereuse, qu'il pensa qu'il y auroit de la folie à engager le combat: il se trouvoit cinq vaisseaux de 110 canons chacun dans la flotte françoise, & le moindre des dix-neuf en montoit 64: avant que l'on eût fait cette découverte, nous avions pris 16 bâtimens de transport; mais comme il fut fait sur le champ un signal pour que notre flotte se dispersât, on craint qu'un grand nombre de ces prises ne rejoigne le convoi.

Voici la réponse que le vicomte de Stormont a remise au baron de Nolcken, envoyé de Suedé, pour lui notifier l'acceptation de la médiation de l'Impératrice de Russie entre la Grande-Bretagne & la république des Provinces-unies, & refuser en même tems la médiation de la cour de Stockholm.

La conservation de la tranquillité publique a été le premier objet des soins de Sa Majesté pendant tout le cours de son regne. Le commencement de ce regne a été signalé par le retour de la paix.

Le Roi a fait de grands sacrifices, pour procurer ce bonheur à l'humanité; & il avoit lieu de se flatter, que, par cette modération au milieu de la victoire, il assureroit le repos public sur des fondemens solides & durables: mais ces espérances ont été trompées, & ces fondemens ont été ébranlés par la politique ambitieuse de la cour de Versailles. Cette cour, après avoir soutenu en secret la rébellion allumée en Amérique, s'est liguée ouvertement avec les sujets rebelles de Sa Majesté

jeté ; & par cette violation de la foi publique, par cet acte d'hostilité directe, elle a commencé la guerre.

La conduite de la république de Hollande pendant tout le cours de cette guerre a excité une indignation générale. Cette nation se présente sous un aspect bien différent de celui d'une nation uniquement commerçante ; c'est une Puissance respectable, liée depuis longtems avec la Grande-Bretagne par l'alliance la plus étroite. Le principal objet de cette alliance étoit leur sûreté commune, & nommément leur protection mutuelle contre les desseins ambitieux d'un voisin dangereux, que leurs efforts réunis ont si souvent fait avorter pour leur bonheur réciproque & pour celui de l'Europe entière.

La défection de tous les principes de cette alliance, que le Roi de son côté avoit constamment maintenus ; un refus obstiné de remplir les engagements les plus sacrés ; une infraction journalière des traités les plus solennels ; des secours fournis à ces mêmes ennemis, contre lesquels le Roi étoit en droit d'en réclamer ; un asyle & une protection accordés dans les ports hollandois aux pirates américains, en violation directe des stipulations les plus claires & les plus précises ; & , pour combler la mesure, un déni de satisfaction & de justice pour l'affront fait à la dignité du Roi par une ligue clandestine avec ses sujets rebelles ; tous ces griefs accumulés n'ont laissé au Roi d'autre parti à prendre, que celui qu'il a pris avec le regret le plus sensible. En exposant au public les raisons, qui ont rendu cette rupture inévitable, Sa Majesté a attribué la conduite de la république & sa véritable cause, à l'influence funeste d'une faction, qui sacrifioit l'intérêt national à des vues particulières : mais le Roi a marqué en même tems le désir le plus sincere de pouvoir ramener la république à ce système d'union étroite, d'alliance efficace & de protection mutuelle, qui a tant contribué à la prospérité & à la gloire des deux Etats.

Lorsque l'Impératrice de Toutes-les-Russies a offert ses bons offices pour effectuer une réconciliation par une paix séparée, le Roi, en témoignant sa juste reconnoissance de cette nouvelle preuve d'une amitié qui lui est si précieuse, a évité de compromettre la médiation de S. M. Imp. dans une négociation infructueuse ; mais, *actuellement qu'il y a quelques marques d'un changement de disposition dans la république, quelques indices d'une envie de retourner à ces principes, que la partie la plus sage de la nation batave n'a jamais désertés*, une négociation pour une paix séparée entre le Roi & Leurs Hautes-Puissances pourra s'ouvrir avec quelque espérance de succès sous la médiation de l'Impératrice de Toutes-les-Russies, qui a été la première à offrir ses bons offices pour cet ouvrage salutaire. Si Sa Majesté n'en a pas profité d'abord, c'est qu'il y avoit tout lieu de croire, que la république ne cherchoit alors qu'à amuser par une négociation insidieuse : mais le Roi croiroit mal répondre aux sentimens, qui ont dicté ces premières offres & manquer aux égards si justement dûs à S. M. Imp. & à la confiance qu'elle inspire, s'il associoit à cette médiation aucune autre, même celle d'un allié le plus respectable & pour qui le Roi a l'amitié la plus sincère.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 21 Décembre.) Le 8, fête de l'Immaculée-Conception, l'Empereur se rendit avec une suite des plus brillantes à l'église cathédrale de St. Etienne, où Son Emin. le cardinal Migazzi officia pontificalement. Le recteur de l'université, ainsi que Mrs. les doyens des quatre facultés y prêterent le serment solennel avec les formalités d'usage. Nos augustes hôtes virent des appartemens de Mgr. l'Archiduc Maximilien

milien tout ce brillant cortège. Le même soir, ces illustres voyageurs se rendirent avec la cour à la redoute : elle fut des plus nombreuses, comme aussi des plus distinguées : le nombre des masques, parmi lesquels il y en avoit de magnifiques, étoit de plus de trois mille. — Le 10, l'Empereur, assis sur son trône donna au prince-évêque de Bamberg & de Wurtzbourg, duc de Franconie, représenté par M^r. le comte Charles-Gaspar de Leyen & Hohengerolzeck, chanoine des chapitres de Wurtzbourg & de Bamberg, l'investiture des fiefs & autres droits régaliens, mouvans de S. M. I. & de l'Empire. — Le 11, M^r. le Comte & Mde. la Comtesse du Nord se rendirent avec leur suite ordinaire aux cabinets de physique & de mathématique : à ce dernier, M^r. Frédéric de Knaus, chevalier de l'Ordre palatin qui en est le directeur, eut l'honneur de leur montrer différentes pièces & de leur donner entr'autres des explications sur deux machines qui sont de son invention : la première écrivit au grand étonnement de L. A. I. ces mots : *Austriacæ domui Deus nec metas rerum nec tempora ponat.* Au moien de la deuxième, on vit écrit ces autres mots : *Puissent vivre à jamais le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie* : la même machine traça sur une autre feuille ces mots : *Vive l'illustre Maison de Wurtemberg.* — M^r. de Kempelen, Hongrois de nation & conseiller de la chambre, connu depuis 12 ans par l'invention de l'automate qui joue aux échecs, eut le 7 au soir

15. Janvier 1782.

129

l'honneur de le mettre en mouvement en présence de Sa Majesté l'Empereur & de nos illustres voïageurs : Mde. la Comtesse du Nord daigna jouer une partie avec cet automate, & donna son approbation à une telle machine. (a)

Le 14, les illustres voïageurs allerent avec S. M. l'Empereur voir l'hôtel de la guerre, & ensuite l'arsenal impérial, monument unique par la collection prodigieuse d'armes anciennes & modernes, & par leur ordre admirable (b). Le 15, ils virent le nouveau

(a) J'ai observé ailleurs & vers le tems que la machine a paru, que cet automate supposoit un être vivant qui joue sous lui : du moins c'est ce qui a paru de plus vraisemblable à des observateurs attentifs. Cette supposition n'empêche pas que la construction de la machine ne soit très-ingénieuse.

(b) C'est incontestablement le plus bel arsenal de l'Europe : celui de Venise qui jouit d'une si grande & si ancienne célébrité, ne lui est pas comparable. Le dessein est des plus variés & des plus ingénieux. Cet ensemble énorme d'armes de toutes especes est distribué avec un art & un goût, qui malgré l'effrayant aspect de Mars, ravit les spectateurs & produit les sensations les plus agréables comme les plus vives. Ce sont des villes fortifiées, des camps & d'autres ouvrages militaires, entierement composés d'armes. La salle où sont placés les bustes de François I. de Marie-Thérèse & du prince Wenceslas de Lichtenstein, trois chef-d'œuvres, est particulièrement remarquable : on voit les armes, les habillemens des princes & des guerriers les plus célèbres ; de Jean Huniade, de Scanderbeg, de Charles-Quint, de Tilli &c :

Arma procul curusque virum miratur inanes.

Æneid. vi.
Des

bâtiment de l'université, où Mr. le prévôt Parhammer, recteur magnifique, eut l'honneur de les recevoir. Le Grand-Duc de Russie demanda à faire la connoissance du célèbre abbé Hell, astronome de la cour, lequel parut aussitôt, & fut présenté à S. A. I., qui s'entretint quelque tems avec lui. L'Empereur survint avec Mde. la Comtesse du Nord, & voulut bien converser avec le même abbé: puis les augustes hôtes monterent à l'observatoire, où S. M. I. daigna faire les fonctions de professeur, en expliquant l'usage de plusieurs instrumens qui s'y trouvent, & sur-tout de la ligne méridienne, qui dans un observatoire bien réglé, en est la principale piece. On passa ensuite à l'examen de plusieurs autres instrumens, tirés du riche cabinet du Prince Charles de Lorraine, & confiés aux soins de l'abbé Hell. Le Comte du

Des héros à cheval, des guerriers encuirassés paroissent dans le plus bel ordre & en diverses attitudes; la plupart des statues sont faites d'après nature & présentent des portraits fideles:

Defunctaque corpora vitâ

Æneid. vi. Magnanimùm heroum.

On ne voit pas sans quelque impression de tristesse le jeune Louis, Roi de Hongrie, tué à Mohacs, en se mesurant avec le grand Soliman; le prince qui est de grandeur naturelle, ainsi que le petit cheval qu'il montoit le jour du combat, rappelle au spectateur le sort du pauvre Troilus combattant Achille:

i. Æn. Infelix puer atque impar congressus Achillè.

Nord fit beaucoup de questions à l'Empereur, ainsi qu'au dit abbé. Le tems s'étant obscurci, on ne put faire aucunes observations dans le ciel. (a)

On vient de publier une ordonnance de l'Empereur, en date du 9 Novembre dernier. *Nous Joseph II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c. Salut à tous les supérieurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qui demeurent dans notre archiduché d'Autriche, au-dessous de l'Enns, &c, savoir faisons que tout religieux qui quittera son Ordre avec dispense, & deviendrait prêtre séculier, n'aura aucun droit de redemander ce qui est dévolu aux héritiers ab intestat jusqu'au moment qu'il s'est fait séculariser, & qu'il sera encore moins en droit de réclamer les biens qu'il auroit abandonnés par son vœu de pauvreté, voulant que ceux qui en ont la propriété, soient maintenus dans leurs anciennes possessions; mais d'un autre côté statuons qu'un tel prêtre sécularisé, à compter du moment qu'il sera sorti de son Ordre, & qu'il sera rentré dans l'état de prêtre séculier, pourra avoir part*

(a) L'horizon de Vienne n'est pas du tout favorable aux observations. Borné par de hautes montagnes & presque toujours couvert de vapeurs, il facilite plus d'un passage de Venus *incognitò*. Aussi le P. Hell pour ne pas le manquer en 1779, s'est-il rendu en Laponie, où il a eu la satisfaction de l'observer sans obstacle & sans nuage, dans ce fameux passage qui a fait voyager tant d'astronomes.

aux successions à venir , & à toute autre acquisition par forme de dot ou de donation.

Suivant un règlement relatif aux universités , il n'y en aura que 4 dans les Etats héréditaires de S. M , celles de Vienne, de Prague , de Bude & de Lemberg. Elles seront soumises à la présidence & à l'administration du baron de Swieten. — Deux édits de l'Empereur en date du 1 de ce mois, suppriment la servitude en Bohême , en Moravie & dans la Silesie autrichienne. — L'exécution des nouveaux réglemens pour l'administration de la justice, qui devoient commencer à avoir leur effet au premier Janvier, est, par une autre ordonnance de S. M. I, différée au premier Mai 1782.

On écrit de l'Esclavonie que les Turcs ont déterré près d'un pont de pierre sur la Save, à Kovacs, village de Bosnie, une ancre de vaisseau de la première grosseur. On en a trouvé plusieurs fois de semblables sur les monts Malaicza & Kofzara. On y voit encore dans les rochers, de gros anneaux de fer, où l'on ne peut douter que de gros navires n'aient été attachés. Cependant ces anneaux font d'environ 40 brasses plus hauts que les eaux de la Save. Beaucoup de gens pensent que la mer recouvroit autrefois une grande partie de l'Esclavonie, du bannat de Temeswar & des contrées voisines. (a)

(a) Voilà sans doute une nouvelle carrière ouverte aux spéculateurs ; & comme il est aujourd'hui

15. Janvier 1782.

143

BERLIN (le 19 Décembre.) Le régiment de dragons en garnison à Lubben en Silesie, qu'avoit le prince fils aîné du duc Eugene de Wurtemberg, étant vacant, le Roi l'a conféré au colonel de Wahlen, commandant des dragons de Lottum. Sa Majesté a aussi nommé M^r. Sebastien Frydag son consul à Londres, & accordé le titre de conseiller de commerce à M^r. Chomel, négociant d'Amsterdam, qui y fait les fonctions de consul. — Le marquis de Pons, envoyé extraordinaire de S. M. Très-Chrétienne, fera ici des réjouissances publiques, & donnera le mois prochain, par ordre de sa cour un bal, qui sera suivi d'un grand festin, à l'occasion de la naissance de Mgr. le Dauphin de France. — Il passa avant-hier un courrier, venant de Petersbourg & allant à La Haye.

jour d'hui de mode de faire entrer la mer dans toutes les explications physico-géographiques, il est juste de la faire venir au moins jusqu'en Bosnie, qui après tout en est moins éloignée & moins élevée que le mont Cénis où Mr. de Buffon l'a fait arriver sans difficulté. C'est dommage seulement qu'on se souvienné encore comme d'un fait récent, des ancrs trouvées dans le Danube près de Graan, qu'on regardoit également comme une attestation évidente de la mer, lorsqu'un savant importun a prouvé que c'étoient les restes d'un pont de bateaux construit par les Turcs, il n'y a guere plus de 100 ans. V. le Journ. du 15. Sept. 1780. p. 100. — Anneaux de Tongres &c, *ibid.*

II. Part.

K

FRANCE.

PARIS (le 28 Décembre.) Le 9 de ce mois, le comte d'Egmont-Pignatelli, Grand-d'Espagne, a prêté serment entre les mains du Roi pour le gouvernement de la province de Saumur & Saumurois, vacant par la mort du comte de Broglie. Le même jour M^r. Thevenin de Tanlay, conseiller au parlement de Paris, a été présenté au Roi par M^r. le garde des sceaux en qualité de premier-président de la cour des monnoies de France, à la place du Sr. Choppin d'Arnouville. — S. M. a nommé M^r. de Juigné, évêque de Châlons-sur-Marne pour remplacer l'archevêque de Paris (voyez ci-dessous l'article des Morts). L'abbé de Clermont-Tonnerre, vicaire-général de Befançon est nommé évêque de Châlons.

La gazette de France nous a annoncé
 „ que la flotte marchande de 135 voiles,
 „ partie du Cap-françois, isle de St. Do-
 „ mingue, le 25 Octobre, sous l'escorte des
 „ bâtimens du Roi aux ordres du chevalier
 „ de Botderu, capitaine de vaisseau, est ar-
 „ rivée à Brest le 7 de ce mois; & qu'on
 „ estime, que sa valeur est d'environ 70 à
 „ 80 millions „ Dix autres voiles, sorties
 „ du Cap avec cette flotte marchande, y re-
 „ tournerent le lendemain, parce qu'elles me-
 „ naçoient de couler bas. Si l'Union, flute
 „ frétée pour le compte du Roi & l'un des
 „ bâtimens de l'escorte, eût pris le même par-
 ti,

15. Janvier. 1782.

145

ti, l'on n'auroit pas perdu une cargaison d'une grande valeur, cette flute, qui étoit de 1200 tonneaux, aiant coulé bas.

Un courier, dépêché de Brest & retardé dans sa route par quelque accident, n'a annoncé que le 14 de ce mois à Versailles la sortie de l'armée-navale de Brest, qui mit à la voile le 10 au matin par un vent de S. E. assez frais. Cette flotte est composée de 19 vaisseaux de ligne, de 14 frégates, & de plusieurs bâtimens de transport, portant environ 9 mille hommes. Les 5 vaisseaux à trois ponts & 5 autres s'arrêteront à Cadix pour s'y réunir avec la flotte espagnole. Sept vont aux Antilles sous les ordres du marquis de Vaudreuil, & deux dans l'Inde. Le convoi de St. Domingue n'est point parti avec le comte de Guichen, ce général n'aiant pas voulu que sa marche fût retardée par l'embaras d'une grosse flotte. — Le bruit court que les Anglois s'étant présentés pour combattre notre flotte, ont pris la fuite après l'avoir reconnue; mais qu'ils ont trouvé moyen de s'emparer de quelques bâtimens de transport.

Le gouvernement paroît bien décidé à prêter aux Américains toute sorte de secours: outre les escadres & armées qui combattent pour eux, M^r. de Beaumarchais vient d'être chargé par le ministère de leur faire passer pour huit millions de draps; cet envoi sera soldé par une fourniture de tabac de Virginie, que le succès de York-Town leur permet désormais de cultiver sans trouble.

On croit que la flotte partie de Brest, fera route jusqu'à Cadix sans que les différentes divisions se separent, & ce ne sera qu'après la réunion de M^r. de Guichen avec Don Louis de Cordova que M^r. de Vaudreuil fera voile pour les Antilles avec ses 7 vaisseaux & son convoi. Le bruit est général que le convoi espagnol, chargé de 4 mille hommes de troupes & les 6 vaisseaux de la même nation qui lui serviront d'escorte, se joindront à M^r. de Vaudreuil & cingleront vers les Antilles.

L'expédition contre la Jamaïque n'est plus aujourd'hui un mystère, & voici l'état du formidable armement dirigé contre cette colonie angloise : 66 vaisseaux de ligne, dont 36 du comte de Grassé, 7 de M^r. de Vaudreuil, 17 de Don Solano & 6 qui vont partir de Cadix avec M^r. de Vaudreuil ; 24 mille hommes de troupes réglées tant françoises qu'espagnoles & environ 6 mille volontaires des troupes des colonies, & des gens de couleurs, enrégimentés à la Martinique, à St. Domingue, à la Havane. Serait-il vraisemblable que les Anglois pussent opposer des forces suffisantes à ce formidable armement.

Les officiers de l'armée du comte de Rochambeau, venus sur la frégate l'Andromaque, disent, que lord Cornwallis a usé de la ruse d'envoier des Nègres inoculés, pour infecter l'armée du marquis de la Fayette (a) &

(a) On commence enfin à connoître à quoi l'inoculation est réellement bonne.

15. Janvier 1782.

147

faire désertter par ce moïen toutes les milices : ils conviennent d'ailleurs, que le général anglois a commis des fautes dans sa défense, d'abord en n'attaquant pas le marquis de St. Simon à son débarquement, ensuite en embrassant une trop grande étendue de terrein, enfin en ne retardant pas les opérations du siège par des forties, entre autres le jour du transport de l'artillerie devant York, moment le plus favorable pour lui. Les mêmes officiers ont rapporté que la signature de la capitulation fut retardée quelques heures par le désir que fit paroître le colonel Laurens, que l'ancien président, son pere, détenu dans la tour de Londres, fût rendu en échange du général. Lord Cornwallis répondit, " Qu'il ne pouvoit signer un article qui l'assimiloit à un particulier d'un état civil, & qu'étant pris les armes à la main on ne pouvoit traiter de son échange qu'avec un officier de son grade „. Le colonel Laurens se relâcha enfin de sa prétention ; & la capitulation fut signée. Au reste, la marche de l'armée françoise, depuis les Plaines-blanches jusqu'à York, doit prouver aux Anglois qu'ils se sont aliénés pour jamais le peuple de ces contrées. Il venoit de 12 lieues à la rencontre des François & leur apportoit des rafraichissemens.

Vers présentés à Mr. le duc de Lauzun le lendemain de son arrivée.

Digne des héros dont il fort,
Lauzun, au printems de son âge
Ne consultant que son courage,

En Corse va braver la mort.
 Et lorsqu'Albion, de la guerre
 Rallume le fatal flambeau,
 Il vole vers l'autre hémisphère,
 Et triomphe avec Rochambeau.
 Du François l'ardeur héroïque,
 En subjuguant Cornwallis,
 Assure la gloire des Lys,
 Et rompt les fers de l'Amérique.
 O France, bénis ton destin !
 Quand le Ciel t'accorde un Dauphin,
 Qui de Louis fera l'image ;
 Choisi par nos braves guerriers,
 Lauzun lui porte pour hommage
 Une couronne de lauriers.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 31 Décembre.) Le duc de la Vauguyon ambassadeur de France, est parti le 23 pour Versailles, après avoir pris congé du président, à l'assemblée de L. H. P. — Les Etats-Généraux, en conséquence des dernières dépêches du baron de Hop, leur ministre à Bruxelles, ont résolu le 11 de ce mois, de satisfaire au désir de l'Empereur, & d'autoriser Mgr. le Prince Statthouder à faire évacuer les places de la barrière occupées par les troupes de la république, & à répartir celles-ci dans les endroits où S. A. le jugera convenable. On prétend que Namur est néanmoins excepté de cette résolution, L. H. P. se proposant de faire des représentations ultérieures pour la conservation de cette place.

Voici la teneur de la note par laquelle le ministre de la cour de Vienne a donné

15. Janvier 1782.

149

connoissance aux États-Généraux, de l'accession de l'Empereur à la neutralité-armée.

L'Empereur aiant été invité par S. M. l'Imp. de Toutes-les-Russies à accéder aux principes de neutralité qui ont été exposés dans sa déclaration du 28 Février 1780, remise aux Puissances belligérantes, S. M. s'est rendue à cette invitation d'autant plus volontiers, qu'elle est convaincue de la justice & de l'équité de ces principes. En conséquence L. M. I. ont arrêté entr'elles & fait échanger à St. Peterbourg, le 19 Octobre de la présente année, des actes d'accession d'une part & d'acceptation de l'autre, dont le soussigné envoyé extraordinaire a l'honneur de remettre des copies par ordre de sa cour à L. H. P, en les priant d'agréer cette communication comme un nouveau témoignage que l'Empereur se plait à leur donner de son affection & de sa confiance les plus parfaites. S. M. I. espere que cette démarche sera considérée comme une nouvelle preuve de ses intentions sinceres & inébranlables d'observer la neutralité la plus stricte, & l'impartialité la plus exacte envers les Puissances belligérantes; &, comme elle n'a cessé d'en donner des preuves dans tout le cours de cette guerre, elle se flatte d'y pouvoir trouver des garans suffisans de l'attention & des égards qu'elle est en droit d'exiger en échange de leur part, pour les droits & libertés des nations neutres.

Fait à La Haye, ce 11 Décembre 1781.

(Signé)

Le baron de Reischach.

BRUXELLES (le 25 Décembre.) Le gouvernement a fait publier l'édit de l'Empereur, concernant les dispenses de mariage, dont la teneur s'en suit.

Joseph, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste; Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie,

de Galicie, & de Lodomerie; Archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne & de Lorraine, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Stirie, de Carinthie, & de Carniole; grand-duc de Toscane; grand-prince de Transylvanie; marquis de Moravie; duc de Wirtemberg, de la haute & basse Silesie, de Milan, de Mantoue, de Parme & Plaisance, de Guastalle, d'Osvecz & Zator, de Calabre, de Bar, de Montferrat & de Teschen; Prince de Suabe & de Charleville; comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Haynaut, de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice & de Gradisca; Marquis du Saint Empire Romain, de Bourgovie, de la haute & basse Lusace, de Pont-à-Mousson & de Nomeny; Land-grave d'Alsace; Comte de Provence, de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, de Saarwerden, du Port-Naon, de Salins & de Malines &c. Le bien de l'Etat & celui de nos fideles sujets, exigeant que les évêques accordent, désormais, de leur chef & sans aucune influence étrangere, les dispenses requises en fait d'empêchemens de mariage, dans tous les cas qui en seront susceptibles, en usant à cet égard du pouvoir de leur ministère dans toute sa plénitude, nous avons fait connoître sur ce point nos intentions aux évêques dans nos Provinces belgiques; & voulant y pourvoir ultérieurement, nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les chef & président & gens de noire conseil-privé, & à la délibération de notre très-chere & très-aimée sœur, Marie-Christine, Princesse roïale de Hongrie & de Bohème, Archiduchesse d'Autriche, &c, & de notre très-cher & très-aimé beaufrere & cousin, Albert Casimir, Prince roïal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschén &c, nos lieutenans, gouverneurs & capitaines généraux des Pais-bas, ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & articles suivans :

ART. I. Nous défendons à tous nos sujets sans distinction, qui se trouveront dans le cas d'avoir besoin de quelque dispense en

fait d'empêchemens de mariage, de s'adresser ou de recourir à ce sujet, soit à la cour de Rome, à la nonciature, ou quelque part que ce puisse être, ailleurs qu'à leur propre évêque diocésain, qui accordera la dispense, s'il en trouve matière, moyennant un droit modique d'expédition; déclarons nulles & de nul effet, les dispenses qui auroient été autrement impétrées, & que ceux qui se seront adressés pour en obtenir à d'autres qu'à l'Ordinaire, encourront au surplus une amende de mille florins, dont la moitié fera au profit du dénonciateur.

II. Nous interdisons bien sérieusement aux curés, sous peine d'être privés du temporel de leurs bénéfices ou offices, de marier ou de permettre de marier personne, sur quelque autre dispense que de l'Ordinaire.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les chef & présidens & gens de nos privé & grand conseils; chancelier & gens de notre conseil de Brabant; président & gens de notre conseil de Luxembourg; chancelier & gens de notre conseil de Gueldres, gouverneur de Limbourg; président & gens de notre conseil de Flandre; grand-bailli, président & gens de notre conseil de Hainaut; gouverneur, président & gens de notre conseil de Namur; président-grand-bailli & gens de notre conseil de Tournai & Tournesis, écoutette de Malines; & à tous autres nos justiciers, officiers & sujets auxquels ce regardera, de garder, observer & entretenir, & de faire garder, observer & entretenir notre présent édit, sans port, faveur ni dissimulation, car ainsi nous plaît-il. En témoignage de quoi, nous avons fait mettre à ces présentes le scel de feu Sa Majesté l'Impératrice douairière & Reine Apostolique, notre très-chère & très-honorée Mère & Dame, duquel nous nous servons jusqu'à ce que le nôtre soit achevé. Donné en notre ville de Bruxelles le 5 Décembre, l'an de grace 1781, & de nos regnes, savoir de l'Empire romain le dix-huitième, de Hongrie & de Bohême le second. Etoit paraphé, Ne. vt, Plus bas étoit,

par l'Empereur & Roi en son conseil. Signé de Reul, & y étoit appendu le grand scel de Sa dite Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

Un règlement de l'Empereur sur la navigation interne des Pais-bas, est tel qu'il suit.

« Sa Majesté voulant favoriser, d'une manière efficace, le commerce de ses provinces belgiques, leur navigation intérieure & leur communication avec les ports de la Flandre, elle a, de l'avis de son conseil-privé, & à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux des Pais-bas, déclaré & ordonné les points & articles suivans ».

ART. I. Les bateliers de toutes les villes des mêmes provinces, où il y a des corps de navigation & qui ont une communication directe par eau avec les ports de la Flandre, pourront passer librement avec leurs bateaux par la ville de Gand, sans être obligés de décharger les marchandises ou de changer de fond : & sans paier quelque reconnoissance, soit qu'ils y passent pour aller en mer, pour transporter leur chargement à Bruges, ou dans tout autre endroit au-delà de cette ville, soit pour aller prendre un chargement à Bruges ou au-delà.

II. Tous bateliers, sujets de Sa Majesté, qui auront pris charge à Louvain, (où il n'y a point de corps de navigation) pour transporter cette charge à Bruges ou au-delà, ou qui se rendront à Bruges ou au-delà à vuide, afin d'y aller prendre un chargement destiné pour Louvain, pourront de même passer librement à Gand sans rompre charge ou changer de fond & sans paier quelque reconnoissance.

III. Les bateliers mentionnés dans les deux articles précédens, ne pourront cependant pas décharger leur bateau en tout ou en partie entre Gand & Bruges, mais si pour alléger le navire ou autrement, on décharge

une partie des marchandises de bord à bord sur quelque autre bateau, celui-ci devra, sans rompre charge, aller également jusqu'à Bruges.

IV. Tous les bateliers susmentionnés pourront prendre des charges en retour ou aller prendre charge à Bruges, à Ostende, & à Nieuport, ou entre Bruges & ces deux villes, sans y être assujettis au paiement de quelque reconnoissance & à quelque tour de rôle ou tarif & fixation du fret des navires, & la même faculté appartiendra en échange aux bateliers de Bruges, d'Ostende & de Nieuport dans les autres villes mentionnées au premier article, sans exclure cependant par ce moyen les rétributions équitables & modérées à paier autrement qu'aux corps de bateliers de chaque endroit, & auxquelles ces bateliers eux-mêmes sont obligés pour l'inspection du chargement, ou pour d'autres objets & motifs de police, indépendamment dequels Sa Majesté déclare d'accorder une pleine & entière réciprocité & liberté à ces différens corps de bateliers & aux négocians & autres avec lesquels ils pourront convenir pour le fret de leurs navires, relativement aux endroits exprimés ci-dessus, & sans déroger en d'autres points ni pour d'autres objets aux droits & statuts des mêmes corps de bateliers.

V. Les bateliers susmentionnés pourront de même repasser librement, sans être tenus à rien, par la ville de Gand, soit qu'ils retournent à vuide ou avec une charge.

VI. Pour prévenir cependant que l'on n'abuse de cette liberté, relativement aux chargemens pris à Louvain ou destinés pour cette ville, tout batelier qui ne fera d'aucun des corps de navigation énoncés dans le premier article, devra, s'il va avec une charge de Louvain vers Bruges, produire à son passage par Gand, au préposé des bateliers de cette ville, une attestation du maître des quais ou du receveur du canal de Louvain, portant que cette charge a été réellement prise à Louvain; & s'il va à vuide prendre à Bruges ou

au-delà une charge pour Louvain, il devra, en passant par Gand, en faire la déclaration au préposé des bateliers de la même ville, & dans ce cas, comme dans celui qu'il aura transporté une charge à Bruges ou au-delà & qu'il en ramenera une vers Louvain, il devra, dans les six semaines après son repassage, faire produire au préposé des bateliers de Gand, une déclaration du maître des quais ou du receveur du canal de Louvain, pour constater que cette charge y est réellement parvenue: le tout à peine de trois cents florins d'amende.

VII. Les bateliers de Bruges, d'Ostende & de Nieuport pourront exiger le même apaisement de ceux qui, sans être de l'un des corps mentionnés ci-dessus, viendront y prendre charge pour Louvain, & qui seront en ce cas obligés de faire produire en double au préposé des bateliers de celle des mêmes trois villes où ils auront pris charge pour Louvain, l'attestation susmentionnée du maître des quais, ou du receveur du canal de cette ville.

VIII. Les bateliers des corps de navigation établis hors de la Flandre, qui auront pris charge à Bruges ou au-delà & passeront par Gand, en vertu du présent règlement, ne pourront décharger aucune marchandise dans la Flandre, excepté de bord à bord dans des bateaux d'allègement, & alors ces derniers bateaux devront aller sans rompre charge jusques hors de la Flandre; & en échange les bateliers de Bruges, d'Ostende & de Nieuport, qui auront pris charge hors de la Flandre, en vertu de la réciprocité susmentionnée, ne pourront aussi décharger aucune marchandise, sinon en Flandre, ne fût de bord à bord dans des bateaux d'allègement, qui devront aller sans rompre charge jusques en Flandre.

Mande & ordonne Sa Majesté à tous ceux qu'il appartient de se régler & conformer selon ce. Fait à Bruxelles le 7 Décembre 1781. Etoit paraphé, NE. *vi*, signé de REUL, & y étoit apposé le cachet secret de Sa Majesté.

L'édit de l'Empereur sur l'indépendance des Ordres religieux aux Pais-bas de toute supériorité étrangère, est conçu en ces termes.

« JOSEPH, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste ; Roi d'Allemagne ; de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême &c. Les liaisons que les communautés & les maisons religieuses dans les provinces de notre domination aux Pais-bas entretiennent avec des communautés & maisons religieuses étrangères, occasionnant des inconveniens & des abus, & pouvant entraîner des conséquences dangereuses & préjudiciables à l'Etat, nous avons résolu de rompre ces liaisons, en détachant tous les monastères & couvents, sans exception, de la dépendance des généraux ou supérieurs ecclésiastiques étrangers quelconques ; à ces causes, nous avons de l'avis de nos très chers & féaux les chef & président & gens de notre conseil privé, & à la délibération de notre très chère & très aimée sœur, Marie-Christine, Princesse royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, & de notre très cher & très aimé beaufrere & cousin, Albert-Casimir, Prince royal de Pologne, Duc de Saxe-Teschén &c, nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines Généraux des Pais-bas, ordonné & statué à perpétuité, les points & articles suivans ».

ART. I. Toutes les maisons religieuses, monastères & couvents, sans exception, de l'un ou de l'autre sexe, de quelque Ordre que ce soit, situés dans les provinces de notre domination aux Pais-bas, seront désormais dans une indépendance complete & absolue de toute autorité & supériorité prétendue ou exercée ci-devant, à quelque titre ou sous quelque dénomination que ce puisse être, par des congrégations, monastères, couvents, généraux & supérieurs établis dans des pais étrangers à notre domination dans ces provinces.

II. Nous voulons & ordonnons, qu'en conséquence, toute union, affociation, liaison & rapport, juridiction, soit de régime, de discipline ou autre police religieuse, entre les monasteres, couvents & communautés religieuses des Pais-bas, & les congrégations, monasteres, couvents & supérieurs étrangers, sans exception, soit majeurs, soit secondaires, médiats ou immédiats, sous quelque dénomination que ce puisse être, cessent à tous égards à l'avenir.

III. D'après cela, toute commission & recours à des chapitres, assemblées, ou supérieurs quelconques, hors de nos Etats, & toute acceptation d'ordres, de mandemens, d'obédience, de visiteurs ou commissaires de la part de ces congrégations, chapitres, assemblées & supérieurs étrangers, est interdite & défendue.

IV. Tout religieux qui sera reconnu avoir contrevenu à cette interdiction & défense, soit par opposition, soit par correspondance ou par quelque autre voie, encourra, pour la première fois la peine d'inhabilité absolue & perpétuelle à toute dignité, emploi, charge ou pouvoirs dans le monastere ou couvent, ainsi que la peine de destitution de tout emploi, charge ou dignité, s'il en est pourvu; & en cas de récidive, il sera condamné à sortir des terres de notre domination, sans pouvoir jamais y rentrer, à péril d'une retraite perpétuelle dans un lieu de détention.

La suite l'ordinaire prochain.

Extrait d'une lettre de Paris du 30 Décembre. " Le 26 il devoit y avoir grand appartement chez le Roi, mais dans la matinée tout fut contremandé à cause d'une chute que Madame fit, & de l'état de Madame la comtesse d'Artois. Cette Princesse, comme frappée d'un coup de foudre, a été mise en 24 heures aux portes du tombeau. Elle fut administrée avant-hier & quelques heures après on lui appliqua les vésicatoires. Elle étoit

15. Janvier 1782.

157

fort mal le même jour au soir ; on ordonna dans cette capitale les prières de 40 heures qui furent dites à la cathédrale par le doyen & le chapitre „.

M O R T S.

Mgr. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de St. Cloud, pair de France &c, est mort en son palais archiépiscopal le 12 Décembre à 11 heures du soir. Il étoit dans la 79^e. année de son âge, & a gouverné ce diocèse pendant 35 ans. C'est à l'histoire à se charger de son éloge. Il y occupera une place distinguée par la réunion des mêmes vertus qui excitent notre admiration pour les évêques de la primitive Eglise. Dès que son corps fut exposé dans ses appartemens sur un lit de parade avec ses ornemens pontificaux, on vit un spectacle bien touchant : celui de 3 mille pauvres, assiégeant les portes de l'archevêché, demandant un pere, & dont les cris & les gémissemens annonçoient la grande perte, que la capitale a faite. Ce n'est rien encore que tant de gens de la basse classe du peuple assistés par Mgr. l'archevêque : l'on a trouvé, qu'il y a plus de mille ecclésiastiques & plus de 500 autres personnes, retirées dans des couvents ou dans des pensions, qui ne subsistoient que des bienfaits de ce digne & charitable prélat, & qui vont se trouver aujourd'hui dépourvus de tout secours. L'assemblée du chapitre de Notre-Dame aiant pris, dit-on, cet objet en considération, il a été décidé

d'implorer la piété du Roi, pour que S. M. assigne sur ses économats la subsistance de tant de gens honnêtes pendant six mois au moins, afin qu'ils aient le tems de se pourvoir autre part. Les gens même qui avoient osé blâmer le zele ferme & actif de ce grand archevêque, sont aujourd'hui dans le silence. La voix du pauvre & ses bénédictions, les vifs regrets de tous les gens de bien, étouffent la censure qu'une froide indifférence ou l'esprit de parti ont fait quelques fois de la conduite de ce respectable prélat. M^r. d'Agui de Château-Lion a tracé son portrait dans ces quatre vers,

Austere dans ses mœurs, vrai dans tous ses
discours,
Plein de l'Esprit de Dieu qui l'anime & l'em-
brase,
Ou libre, ou dans les fers, il sçut joindre
toujours
La fermeté d'Ambroise à la foi d'Athanase.

Marie-Antoinette, comtesse de Chorinsky, épouse de S. E. le comte de Blumegen, grand-chancelier de Bohême & premier chancelier d'Autriche, est morte à Vienne le 12 Décembre, dans la 65^e. année de son âge.

Dans le dernier Journal p. 20 l. 2, *que je puis*, lisez *que je ne puis*. — P. 21 l. 16, *fait*, ôtez ce mot. — P. 24 l. 14, *comme les abstraites*, lisez *comme les plus abstraites*. — P. 50 l. 26, *général*, lisez *général*. — P. 65 l. 6, *Charlux*, lisez *Chatelux*. — P. 76 à la marge, & *un Préc*, lisez *un Rec*. — P. 79 l. 7, *dans le sanctuaire*, lisez *jusques dans le sanctuaire*.